

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 5 et le 20

ABONNEMENTS

| | |
|------------------------|-------|
| UN AN | |
| France | 15.00 |
| Pour les Ligeurs . . . | 10.00 |
| Etranger | 20.00 |

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
10, Rue de l'Université PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02.92

LE DIRECTEUR REÇOIT TOUS LES JEUDIS DE 4 H. A 6 H.

PRIX DU NUMÉRO

0.75

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

L'AFFAIRE CAILLAUX

| | |
|---|--------------------|
| La Ligue des Droits de l'Homme et l'Affaire Caillaux. | VICTOR BASCH. |
| Les Variations de l'Accusation. | EMILE KAHN. |
| Les Partis démocratiques et le Procès de M. Caillaux. | A.-F. HÉROLD. |
| La Politique d'avant-guerre | GABRIEL SÉAILLES. |
| Vingt-cinq mois hors de la vie | SÉVERINE. |
| —••••• | |
| La Leçon du Désastre | CAMILLE LEMERCIER. |
| Ça et là. | T. R. |

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES

407298

LA PAGE DES CONFIDENCES

Entendons-nous bien.

Je reçois des lettres de trésoriers qui me font craindre de n'avoir pas été assez clair, ou du moins de n'avoir pas été assez bien compris, sur la question des abonnements et des recouvrements. Précisons donc une fois de plus les raisons pour lesquelles l'Administration des *Cahiers* est entièrement distincte de l'Administration de la Ligue.

Notre ancien Bulletin, quant au mouvement des fonds qui le concernaient, faisait partie intégrante de la comptabilité des sections. Le montant des abonnements était porté au débit de la section. Qu'arrivait-il ? Ceci, que les comptes de section n'étant réglés que suivant un rythme un peu ... fraternel et sans observance bien rigoureuse des dates statutaires, il nous arrivait de n'apprendre que par le règlement final, à la clôture de l'exercice, que tel ou tel abonné n'était abonné que sur le papier, et qu'il avait refusé son abonnement dès le début de l'année. Faut de l'avoir su à temps, nous avions donc, pendant toute une année, servi à ce Monsieur un abonnement gratuit ! Multipliez ce cas-là par x cas analogues, et dites si c'est là de bonne administration ?

Il fallait rompre résolument avec ces errements. Les *Cahiers* sont appelés à une diffusion beaucoup plus grande que le Bulletin. Il est essentiel que tout s'y passe administrativement, avec un ordre, une clarté, une précision qui préviendront tout coulage et toute erreur.

Voilà pourquoi nous tenons à être très précisément fixés, à des dates déterminées, sur l'état exact de nos abonnements. Nous ne pouvons l'être que si le Service des *Cahiers* est entièrement distinct des comptabilités courantes de section.

En conséquence de ces prémisses, je rappelle la conclusion :

Lorsqu'un ligueur verse à un trésorier le montant de son abonnement, la somme ne doit pas être portée à la caisse et dans les comptes de la section, pour y être comprise dans le règlement général de la situation financière : elle doit être envoyée à part, à l'Administration des *Cahiers*. Ou encore, le trésorier n'a qu'à signaler — sans encaisser — le nom de l'abonné. L'Administration des *Cahiers* fera recouvrer directement — et versera au compte de la section le franc convenu (1 fr. par abonnement). — Que nos collègues trésoriers n'aient aucune appréhension à cet égard : tout sera fait.

Si ces instructions sont exactement suivies, nous n'aurons plus à craindre la confusion qui est en train de se produire à l'heure où j'écris ces lignes, et voici comment :

J'avais bien précisé que nous ferions recouvrer directement tous les abonnements qui ne seraient pas rentrés le 31 janvier. J'ai donc fait préparer, travail pas ordinaire, tous les recouvrements à la fois. Ils sont partis. Et je continue à recevoir encore de trop nombreuses lettres de sections qui nous disent tranquillement qu'elles ont encaissé des abonnements, qu'elles les enverront plus tard, à l'occasion, et qu'elles nous prient de ne pas faire le recouvrement ! Maintenant que tout est parti ! Voilà des abonnés qui seront mécontents — qui diront, bien entendu, que l'Administration centrale ne sait pas ce qu'elle fait — et de gros frais de retour bien superflus. Non, en vérité, continuer ainsi, ce serait faire du mauvais travail. Je n'ai plus de place... Mais, c'est entendu, n'est-ce pas ?

ALFRED WESTPHAL.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

ET

L'AFFAIRE CAILLAUX.

par Victor BASCH, professeur à la Sorbonne.

Pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme est-elle intervenue dans l'affaire Caillaux ? C'était hier, un procès en cours d'instruction, ce sera, demain, un procès en cours de jugement. N'est-ce pas contrevenir aux traditions les plus anciennes et les plus respectables de la Ligue que de vouloir, avant que des juges aient prononcé, émouvoir l'opinion publique et, grâce à cette émotion, exercer sur les juges une pression illégitime ?

Certes, l'objection est grave et l'on peut croire qu'elle n'a pas échappé à ceux qui ont la mission de diriger la grande association qui, créée pour défendre le Droit, pour barrer la route à toute illégalité, pour enfanter un droit nouveau, a l'impérieux devoir de commencer par observer elle-même la loi qu'elle prétend imposer aux autres.

Mais qu'on y réfléchisse un instant. Le procès Caillaux est-il un procès comme les autres ? Ceux qui l'ont intenté à l'ancien président du Conseil ont-ils observé les règles du « jeu » juridique ? M. Caillaux a-t-il joui des garanties que la loi a la charge d'assurer à tout inculpé ? L'instruction s'est-elle déroulée dans l'atmosphère de sereine impartialité dans laquelle doit se mouvoir l'appareil judiciaire ?

* * *

Qu'on se rappelle ! Avant tout, l'inculpé est un homme politique ; celui qui l'a appelé devant la barre de la justice est un autre homme politique, adversaire acharné du premier ; la Chambre d'accusation qui a eu à décider de l'inculpation de M. Caillaux était une assemblée politique ; la commission qui a été chargée d'instruire le procès émane d'une assemblée politique ; la Cour enfin qui va être appelée, demain, à juger M. Caillaux est une assemblée politique. Dès l'abord, par sa forme même, par sa forme seule, ce procès apparaît pour ce qu'il est en réalité : comme un procès politique.

Qu'on considère, de plus, le moment où a été inculpé M. Caillaux. M. Clemenceau venait de prendre le pouvoir. Il l'avait dû, en majeure partie, à l'acharnement de l'assaut qu'il avait donné à M. Malvy. Il s'était fait fort de mettre fin aux manœuvres criminelles à qui, d'après lui, était dû le fléchissement qui s'était produit, au printemps 1917, à l'avant et dont la responsabilité incombait à l'arrière. La presse réactionnaire qui avait « eu » M. Malvy, exigeait impérieusement la mise en

accusation de M. Caillaux, son complice, son inspirateur, son « patron ». M. Clemenceau hésita-t-il, comme hésita, autrefois, un instant, le général Mercier devant les injonctions de la *Libre Parole* ?

Nous ne savons. Le certain est que l'opinion publique ne lui eût pas permis de reculer. M. Clemenceau, nous le croyons, était convaincu que la France était « trahie » : cette fièvre de suspicion, qui avait fait commettre tant d'injustices à la grande Révolution, s'était emparée de tout le monde gouvernemental. Il fallait que, sous peine de se démettre, M. Clemenceau donnât satisfaction à cette poussée de l'opinion. Il pouvait croire, il croyait certainement que c'était là un cordial nécessaire à la défense nationale. En tout cas, là encore, là toujours, c'étaient des raisons politiques et non pas juridiques qui avaient agi.

Et voici M. Caillaux inculpé, emprisonné, emmuré, rendu muet. Immédiatement, la meute de ses adversaires, affolée par ce premier triomphe, redouble d'audace. Les accusations les plus follement monstrueuses sont répandues à des millions d'exemplaires. L'opinion publique, morbide ment surexcitée par la grande angoisse de la guerre, accueille avidement tout ce qu'il plaît à la presse de scandale d'inventer. Et cette presse de scandale est nourrie par qui ? Par l'accusation elle-même. C'est elle qui fournit aux professionnels de la calomnie des rapports d'ambassadeurs, des agendas de ministres, des dépêches de gouvernements étrangers et jusqu'aux papiers enfermés par M. Caillaux sous les verrous inviolables de son coffre-fort. Tout le dossier Caillaux, le secret et l'ultra-secret, ou du moins, tout ce qui dans ce dossier lui était, à première vue, défavorable, est débité sur la place publique, sans que M. Caillaux pût se défendre, sans qu'un seul journal à gros tirage osât rappeler le Gouvernement à la pudeur, sans qu'un seul homme politique, même, surtout de son propre parti, eût le courage de demander au Parlement d'assurer à l'un des siens les garanties élémentaires dues à un accusé.

* * *

C'est alors et alors seulement que le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme se résolut à parler et à agir. Il comptait dans son sein quelques rares amis de M. Caillaux — deux ou trois sur quarante. La plupart de ses membres ne

le connaissent pas — comme aucun d'entre nous, avant le procès de Rennes, ne connaissait le capitaine Dreyfus. Et je crois pouvoir assurer qu'au point de vue politique, il n'y avait pas parmi nous un dit « caillautiste » proprement dit. Mais quelles que fussent nos sympathies ou nos antipathies, que nous fussions modérés, radicaux ou socialistes, tous, nous étions d'accord sur un seul point : c'est que notre devoir était d'intervenir. D'intervenir, non pas en faveur de M. Caillaux, mais en faveur de la justice, blessée, outragée dans sa personne. Que M. Caillaux fût innocent ou qu'il fut coupable, il était un inculpé qui devait être traité comme tout autre inculpé. Nous aurions désiré que l'instruction de son procès se fit dans des conditions strictement légales, que, seuls, les juges instructeurs connussent les pièces du dossier et en appréciaient la valeur et que le pays attendît, en silence, le verdict. On ne l'avait pas voulu. Les règles de la justice avaient été violées, l'opinion publique savamment et méthodiquement empoisonnée, les passions surexcitées jusqu'au meurtre. Il fallait que quelqu'un se dressât pour arrêter le déferlement des illégalités, des calomnies et des mensonges. Qui pouvait entreprendre cette œuvre, si ce n'est la Ligue ? Elle avait l'habitude de ces besognes, c'était sa raison d'être, sa fierté et sa gloire. Remonter le courant de l'opinion publique égarée, braver l'impopularité, affronter les pires injures et, munis des seules armes de la Raison, en appeler incessamment à cette Raison jusqu'à ce qu'elle eût raison — n'est-ce pas là ce que nous avons fait depuis que nous étions nés, parmi le grand conflit de conscience suscité par l'Affaire Dreyfus ? C'était l'Affaire encore, l'Affaire toujours. Et nous, les anciens qui l'avions vécue et pâtie, et les cadets, qui étaient venus se ranger à nos côtés, nous nous devons de nous montrer dignes de notre passé.

**

Notre résolution prise, nous avons procédé, comme il y a plus de vingt ans. Puisque des documents avaient été publiés, mais incomplets, tronqués, faussés, il fallait les publier tous intégralement, pour que tout le monde puisse les connaître et les juger. Puis, ces documents — acte de renvoi, acte d'accusation, rapport du président de la commission d'instruction, interrogatoires — nous les avons étudiés de toute notre conscience, de toute notre impartialité, avec les méthodes scrupuleuses que nous avons accoutumé d'appliquer aux problèmes de la science. Puis, notre étude faite, nous en avons porté les conclusions devant l'opinion, d'abord dans des réunions privées, puis dans des réunions publiques. Dans tout ce fâtras, nous avons mis de l'ordre, dans toutes ces ténèbres, nous avons apporté de la lumière. Comme lors de l'Affaire Dreyfus, nous disons à ceux qui ne savent pas : lisez et jugez et à ceux qui ne veulent pas lire : vous ne voulez pas savoir, vous avez peur de savoir.

Les résultats de notre enquête ? Le détail s'en

trouve consigné dans les huit « *Etudes Documentaires* » sur l'Affaire Caillaux que nous avons publiées. En voici l'essentiel.

En premier lieu. M. Caillaux est accusé « d'avoir par des manœuvres, des machinations, des intelligences avec l'ennemi, attenté à la sûreté de l'Etat. Manœuvres, machinations, intelligences avec l'ennemi, ce sont des *actes*. L'accusation devait donc démontrer que ces actes avaient été perpétrés et que l'un d'entre eux, au moins, avait reçu un commencement d'exécution. Or cela, l'accusation n'a pas osé le tenter. Les actes de M. Caillaux, elle est obligée de le proclamer, et non seulement ses actes, mais tout ce qu'il a écrit et dit publiquement, tout cela a été irréprochable. Que lui reproche-t-on alors ? Des fréquentations regrettables (Bolo, *Bonnet Rouge*) ; des conversations qu'il aurait tenues (affaire Minotto, affaire Martini) ; des conversations auxquelles il se serait prêté (affaire Lipscher) ; enfin — ô scandale — des conversations qu'il a tenues avec lui-même, les soliloques de sa conscience, par lesquelles il a si bien tenté d'exercer une action répréhensible dans le pays, qu'il en a soigneusement enfermé l'expression dans un coffre-fort. Est-il possible d'avouer plus ouvertement que ce qu'on poursuit dans ce procès, c'est la pensée, c'est une pensée que l'on prétend être allée à l'encontre de celle de la majorité du pays. Nous croyons, nous, que l'on s'est entièrement mépris sur la politique de guerre de M. Caillaux, qu'en tronquant, qu'en interceptant, qu'en sollicitant dans un sens déterminé les idées de M. Caillaux, on les a radicalement faussées. Mais peu importe. Bonne ou mauvaise, dans le sens du pays ou contraire à ce sens, la pensée est chose sacrée dont la poursuite est un défi aux principes sur lesquels est édifié le droit moderne, sur lesquels repose toute démocratie, sur lesquels est fondé, depuis la Révolution, tout Etat libre.

En second lieu, l'accusation fourmille d'allégations notoirement fausses. En voici quelques-unes. *Il n'est pas vrai* que les papiers de Florence contiennent « un programme de paix immédiate » ; ils prévoient, au contraire, l'organisation, l'intensification de la résistance. *Il n'est pas vrai* que, parmi ces notes éparses, il y ait un projet « de véritable coup d'Etat » ; elles prévoient seulement des décrets-lois sanctionnés par le Parlement. *Il n'est pas vrai* que M. Caillaux ait jamais laissé entrevoir « qu'il était disposé à causer avec l'ennemi » ; toutes ses paroles, toutes ses lettres et toutes les lettres de Lipscher disent exactement le contraire. *Il n'est pas vrai* que M. Caillaux ait couvert de sa protection Bolo, les rédacteurs du *Bonnet Rouge* ou Duval. *Il n'est pas vrai* que M. Caillaux, lors de l'Affaire d'Agadir, ait préconisé « un rapprochement avec l'Allemagne » qui eût impliqué la renonciation à nos droits imprescriptibles sur l'Alsace-Lorraine.

En troisième lieu, l'accusation est bâtie en grande partie sur des *coïncidences* : des rapports de temps sont indûment convertis en rapports de cause à effet. Exemples : Marx de Mannheim a fait tenir à M. Caillaux, par un inconnu, des offres

de conversation ; « peu de temps après », Duval reçoit de Marx des fonds pour le *Bonnet Rouge*. M. Caillaux s'est rendu à Rome le 11 décembre 1916 et y est resté jusqu'au 7 janvier 1917. Ce n'est pas parce qu'il a profité des vacances parlementaires pour aller retrouver sa femme. Mais à ce moment la situation des Alliés était mauvaise : les armées de Roumanie sont débordées et le roi Constantin a jeté le masque. C'est le moment que choisissait le chancelier Bethmann-Hollweg pour faire entendre de prétendues offres de paix ; c'est aussi le moment que choisit M. Caillaux pour se rendre en Italie.

Enfin, l'accusation est entièrement tissée d'hypothèses, d'hypothèses soulignées par les termes dubitatifs, par les expressions insinuanes dont se sert le rapporteur lui-même. Exemples : « *Il y a de sérieuses présomptions pour penser que Minotto dit encore la vérité.* » « *Il est difficile d'admettre que M. Caillaux ait pu se méprendre.* » « *Attendu que la réponse que von Lancken a dû faire au télégramme de von Jagow reste ignorée, mais qu'il n'est pas téméraire de penser qu'elle dut satisfaire les services de la propagande ennemie.* » « *Attendu qu'il est également permis de supposer que ce n'est pas au fils Lenoir, etc., que l'intimité de Bolo avec M. Caillaux ne semble pas avoir été étrangère...* » « *Attendu, il est vrai que l'allemand Pavenstedt, n'a pas dit... le nom de M. Caillaux ait été prononcé au cours de ces transactions avec Bolo et le comte Bernstorff, mais qu'il avait laissé antérieurement entendre à un témoin désintéressé et dont la bonne foi ne paraît pas douteuse, que Bolo ne lui avait pas caché les relations qu'il entretenait avec l'ancien président du Conseil...* » Ah ! que l'histoire est donc une grande recommenceuse. Rappelez-vous le procès de Rennes. Les témoignages des généraux se réduisaient tous à ceci : des documents avaient été livrés ; il était impossible de déterminer sur quoi ils portaient ; mais il n'était pas impossible que ce fût Dreyfus qui les eut livrés ; sophisme monstrueux, à quoi l'innocent avait répondu : « Dans ces conditions, rien n'est possible. »

J'arrête là ma démonstration. Les défenseurs de M. Caillaux la compléteront et la préciseront. Ce que j'ai dit suffit pour justifier — si elle a besoin de justification — l'attitude de la Ligue des Droits de l'Homme.

La Ligue, conformément à la mission qu'elle s'est donnée, n'est intervenue dans l'Affaire Caillaux que pour dire le Droit, rien que le Droit. Elle ne se fait le champion ni d'un homme, ni d'une politique. Elle ne se sert pas de l'Affaire Caillaux, comme d'une affaire, pour faire le procès d'adversaires politiques. Elle n'est ni caillaudiste, ni anticillaudiste, ni anticlémentiniste. Le Comité Central n'épouse pas les projets que M. Caillaux, au hasard d'impressions momentanées, sous l'empire d'incidents parlementaires, au gré de son humeur changeante, a, dans la plénitude de son droit, jetés sur le papier. Il a, au sujet des responsabilités du déchaînement de la guerre, soutenu une thèse contraire à celle qu'a exposée M. Caillaux dans son mémoire sur les Responsables. Thèse qui, d'ailleurs, fut échafaudée à un moment où n'étaient connus et publiés ni le mémoire du prince Lichnowsky, ni les dépositions du procès Soukhomlinoff, ni les papiers d'Eisner, ni le second livre rouge autrichien, ni les documents de Kautsky. Nous défendons simplement ce que nous avons toujours défendu : les formes de la justice, le fond de la justice, la liberté de l'idée et de l'expression de l'idée. Le procès Caillaux, tout le démontre, est un procès intenté par des hommes politiques à un adversaire politique. C'est devant le Parlement, c'est devant le pays que devraient s'affronter la conception de la guerre et de la paix qu'avaient incarnée M. Clemenceau et ses amis et celle qu'avait défendue M. Caillaux. Mais traîner devant la justice un homme qui avait représenté la France, le tenir dans la geôle durant plus de deux ans et le laisser salir, le faire salir de toutes les immondices parce qu'il avait « mal pensé », voilà qui crie au ciel. La Ligue, une fois de plus, a donné un organe à un grand cri de révolte de la conscience humaine. Une fois de plus, ce sera son honneur.

VICTOR BASCH.

LES VARIATIONS DE L'ACCUSATION

par Emile KAHN, Agrégé de l'Université

Vite et tout (1917).

On s'étonne que l'instruction de l'affaire Caillaux ait duré si longtemps.

Tout, au début, promettait une solution rapide : la volonté de M. Clemenceau, spécialement investi du pouvoir pour « frapper le défaitisme à la tête » ; les charges, que l'accusation proclamait écrasantes ; l'arrestation de l'inculpé, sur des preuves qui devaient être décisives.

L'instruction, cependant, languissait devant le capitaine Bouchardon. Achevée, M. Pérès la repre-

nait de toutes pièces. Terminée enfin, elle rebondissait sur l'incident Lenoir. Plus de deux ans d'enquête auront précédé les débats publics. Pourquoi ?

Par le fait de l'accusation.

Elle se flatte de n'avoir jamais varié. Et il est vrai qu'elle est restée immuable dans le ferme propos de trouver M. Caillaux coupable et de le faire condamner. Mais, quant aux charges et aux preuves, et à la nature même du crime qu'il fallait condamner, une suite fatale de déboires l'a con-

traînée à de longs efforts de renouvellement et de métamorphose, qui pourraient s'étudier comme un phénomène naturel d'évolution et d'adaptation.

On se contentera ici d'en tracer rapidement la courbe.

I — La peau de chagrin

« Depuis trois mois, elle s'est sensiblement contractée. »

BALZAC.

Le rapport signé du général Dubail (10 décembre 1917), expression première de l'accusation, dressait contre M. Caillaux deux séries de griefs : relations avec Bolo, Almereyda et le *Bonnet rouge* ; incidents d'Italie. Comme la Peau de chagrin du romancier, cette accusation primitive allait, à l'usage, se rétrécir, se recroqueviller et se flétrir.

Avant même la levée de l'immunité parlementaire, M. Clemenceau abandonnait le premier grief : « J'ai écarté les affaires Bolo et autres... » Paroles pleines de sagesse, la suite l'a bien montré : aux procès de Bolo et du *Bonnet rouge*, malgré les efforts de l'accusation, M. Caillaux a comparu en témoin, non en accusé ; même le sur-sis, infligé à Bolo comme une nouvelle question préalable, n'a pu arracher au misérable torturé que des imaginations fantasques, dont la vaine démenée ne perdait que lui seul.

Restait le dossier du Quai d'Orsay, amoureusement forgé par l'Ambassade de France à Rome (décembre 1916-janvier 1917). D'un tas de racontars et de bas ragots de police, quatre griefs y émergeaient, eux-mêmes d'inégale importance : 1° un entretien imprudent avec l'ancien ministre Martini ; 2° la fréquentation fâcheuse de germanophiles notoires, comme le journaliste Scarfoglio, Cavallini et ses amis ; 3° des propos défaitistes sur l'épuisement de la France, les responsabilités de l'Angleterre et de la Russie dans la guerre, la nécessité d'une paix rapide, suivie d'une alliance avec l'Allemagne et l'Autriche contre la Russie et l'Angleterre, nos véritables ennemies ; 4° surtout une entente criminelle avec les socialistes italiens et le Vatican, pour travailler d'accord au succès des menées allemandes.

Hélas ! à l'instruction, les griefs principaux tombaient les uns après les autres : les rapports avec les socialistes et le Vatican avaient été imaginés de toutes pièces ; les propos défaitistes, fabriqués et colportés par un trio de canailles, le calomniateur professionnel Lanino, l'agent de l'ennemi Palermi et Bizzone Schiarra, condamné de droit commun. Cependant, le procès Cavallini, plusieurs fois suspendu pour avoir jeté trop de doute sur la culpabilité des accusés et trop de lumière sur les machinations contre M. Caillaux, aboutissait à une dernière et définitive suspension, qui ressemblait à un acquittement : comment reprocher à M. Caillaux ses relations avec des individus que la justice militaire ne parvenait pas à condamner ? Il était établi, d'autre part, que M. Caillaux n'avait vu Scarfoglio que deux fois et n'avait échangé avec lui que des propos innocents. De l'écrasant dossier du Quai d'Orsay ne subsistait plus que l'entretien Martini. Avec cette seule con-

versation, où l'Ambassade de France à Rome ne trouvait pas d'abord de quoi fouetter un chat, comment faire condamner un homme ?

Devant l'écroutement de l'accusation primitive, des naifs attendraient un non-lieu. Sainte simplicité ! Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. M. Caillaux doit être un criminel. Il ne l'a pas été en Italie ? Eh ! bien, on va chercher ailleurs.

II. — Autour du monde

« Je te tiens, je te garde. »
CÉLÈBRE MAXIME JURIMQUE.

Dès le moment où les affaires d'Italie commençaient à la décevoir, l'accusation a entrepris le tour du monde — en beaucoup plus de 80 jours — à la recherche du crime de M. Caillaux.

1° En Hollande, puis en Suisse, on a déniché le Hongrois Lipscher, agent de l'Allemagne ; par son entremise, M. Caillaux a négocié criminellement avec les Allemands Lancken et Jagow !

Une affreuse fatalité a voulu que l'accusation, impuissante à démontrer la culpabilité de M. Caillaux, trouvât ici les preuves de son innocence : deux lettres de Lipscher, où il avoue qu'« il n'y a rien à faire » avec Caillaux, et où il cherche, comme le dit l'arrêt de renvoi, « à extorquer de l'argent de ses mandants en tentant de les persuader, même après le refus de Caillaux, qu'il continuât ses tractations ».

L'accusation essaie bien de se consoler en constatant que Lipscher avait reçu des Allemands un mandat incontestable. L'argument est comique (Vous n'avez pas trahi, mon ami, nous voulons bien vous l'accorder. Mais on vous a proposé de trahir, ha ! ha ! Cela n'est pas contestable), mais insuffisant pour enlever une condamnation.

2° En Amérique, on a découvert Minotto, autre agent de l'Allemagne : il a servi d'intermédiaire, lui-même le déclare, entre M. Caillaux et le comte Luxburg, représentant de l'Allemagne en Argentine.

Le malheur est que Minotto, avant de faire cette déclaration en septembre 1918, avait affirmé, en février de la même année : « Jamais je n'ai vu Caillaux et Luxburg ensemble. Je n'ai jamais rien su des messages qu'ils auraient échangés et n'ai jamais servi d'intermédiaire entre eux. »

Un second malheur, c'est qu'en février, Minotto parlait librement, tandis qu'en septembre, interné aux Etats-Unis pour intelligences avec l'ennemi, il échangeait avec le juge interrogateur, avant de faire son « récit détaillé et complet », des propos extraordinaires sur « la question de savoir s'il était convenable » qu'il chargeât M. Caillaux, puis sur les faveurs qu'il pourrait attendre de ses révélations ; et qu'il était, en effet, quelques semaines plus tard, au témoignage de l'assistant attorney général, « mis en liberté sur parole... en raison des services rendus à la France dans l'affaire Caillaux » et « à la demande du Gouvernement français ».

Le troisième malheur, c'est que les révélations de Minotto sont formellement contredites par le

télégramme Bernstorff n° 202 : « Rio-de-Janeiro télégraphique vapeur *Araguaya* parti 30 janvier Buenos-Aires. Capitaine porte papiers importants. Capture très désirable. Caillaux à bord... »

Comme les lettres de Lipscher dans l'affaire des rapports avec Lancken et Jagow, ce télégramme apporte, quant aux relations avec Luxemburg, la preuve même de l'innocence de M. Caillaux : Caillaux d'accord avec Luxemburg, Caillaux au service de l'Allemagne, eût-il été « désirable » d'empêcher son retour en France ?

3° En Afrique, on a ressuscité l'affaire du Maroc, la crise d'Agadir et les négociations franco-allemandes de 1911 : dès cette époque, M. Caillaux suivait une politique personnelle, favorable à l'Allemagne, à l'insu du Quai d'Orsay, des ministres, ses collègues et de l'ambassade de France à Berlin.

L'accusation sait bien qu'aucune inculpation ne peut être dirigée de ce chef contre M. Caillaux, les lois constitutionnelles exigeant la mise en accusation par la Chambre des députés, qui n'a pas été demandée. Aussi prend-elle la précaution de déclarer, avant d'évoquer l'affaire d'Agadir, qu'elle ne l'évoque pas judiciairement, tout en l'évoquant tout de même.

Mais M. Caillaux, lié jusqu'alors par le secret d'Etat, a saisi l'occasion de libérer sa conscience. Il a démontré qu'il n'avait enlevé au Quai d'Orsay le pouvoir de négocier seul que pour transférer ce pouvoir au Conseil des ministres tout entier ; qu'il n'avait cessé de s'entendre avec M. Jules Cambon, alors ambassadeur à Berlin, dont les lettres lui étaient un perpétuel encouragement ; que le Quai d'Orsay poussait à la rupture avec l'Allemagne et à la guerre, dans un moment où nos alliés, Angleterre et Russie, annonçaient qu'ils nous laisseraient combattre seuls, alors qu'il nous manquait, pour combattre, artillerie lourde et mitrailleuses ; et qu'en arrachant aux belliqueux la conduite des négociations, M. Caillaux, en 1911, n'a pas seulement sauvé la paix, mais la France.

Ainsi, toutes les découvertes de l'accusation, comme frappées d'un sort, se retournaient contre elle. Tour à tour, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique avaient pu lui fournir de précieux prétextes à garder M. Caillaux en prison. Elle n'y avait point trouvé la preuve du crime, qu'un destin contraire la pousse à dénoncer toujours sans le rencontrer nulle part.

III. — L'agenda Martini

« Il a consigné fidèlement sur son agenda, la jour même où il les a entendus, les propos que lui a tenus M. Caillaux. »

ACTE D'ACCUSATION.

M. Pérès, qu'aucun insuccès ne décourage, a recueilli les débris épars de l'accusation pour les dresser en monument dans son *arrêt de renvoi*. Monument en effet, monument impérissable, dédié à l'intelligence et à la bonne foi comme à des dieux inconnus !

Il y ramasse Lipscher et son mandat incontesté ;

Minotto, dont les récits « ne peuvent être accueillis qu'avec circonspection » ; et même Bolo, Almeryda et le *Bonnet rouge*. Il y évoque, contre M. Caillaux, le témoignage de l'abbé Delsor, ce grand Français d'Alsace, qui, pendant la guerre, siégeant patriotiquement au Reichstag, y recevait les confidences d'un Bethmann-Hollweg et d'un Jagow ; et le spectre de Pierre Lenoir, dont « il n'est pas téméraire de penser », sans l'ombre d'une preuve, qu'il se présentait aux Allemands sous l'égide de M. Caillaux.

Mais M. Pérès ne se fait illusion, ni sur le crédit de ses témoins, ni sur la solidité de ses raisonnements. « Il est également permis de supposer... » Hypothèse pour hypothèse, si l'on supposait M. Caillaux innocent ?

M. Pérès alors brandit l'agenda Martini : argument sans réplique ! Entre tant de témoins policiers, espions ou escrocs, M. Martini brille d'un éclat singulier : on le tient pour un honnête homme. Ce qu'il rapporte en son agenda des propos secrets de M. Caillaux, c'est, comme le dit M. Lescouvé, « plus qu'une manifestation de la pensée », c'est « un acte ». Et, dans leur joie de trouver enfin un acte de trahison, M. Pérès et M. Lescouvé ensemble renversent d'un seul geste l'édifice laborieusement construit des charges précédentes, pour concentrer toute l'accusation sur l'entretien Martini.

Le fâcheux est que l'agenda se trouve en contradiction avec les propos ou écrits publics de M. Martini, et notamment avec cette affirmation : « Les paroles de mon illustre interlocuteur étaient inspirées du plus haut patriotisme » ; que la conversation, en effet, fut patriotique, où M. Caillaux poussait à la fois à l'entente économique entre la France et l'Italie afin que son pays, la paix faite, ne se trouvât pas ruiné, et à l'envoi de renforts italiens afin que le sang français coulât moins généreusement.

Plus fâcheux, le fait que l'agenda a été falsifié, comme M. Martini a dû le reconnaître. Fâcheuse, cette déclaration de M. Martini au procès Cavallinari : « Ce que je dis à ce sujet (que M. Caillaux souhaitait un rapprochement avec l'Allemagne, après la guerre) est une pensée à moi et n'a aucune valeur. »

Très fâcheuse, la physionomie de M. Martini, telle que la montre l'agenda, enfin produit dans son texte au procès de Rome : traducteur infidèle, politicien à *combinazioni*, pacifiste déguisé, qui, seul avec lui-même, s'écrie : « Oh ! certes ! que la guerre finisse vite ! » et, la veille de son entretien avec M. Caillaux : « Nous qui fûmes accusés de trahison pour nous être détachés de la Triplice, nous ne pouvons maintenant nous détacher allègrement encore une fois de la nouvelle alliance. Situation terriblement difficile ! »

Voilà l'honnête homme et le grand patriote ! Être témoin à charge dans le procès Caillaux, décidément, porte malheur. Dans la galerie où attendent Minotto et Lipscher, et les ombres unies de Bolo et de Lenoir, M. Martini pourra prendre son rang... Et l'acte de trahison, le seul acte, der-

nier espoir de l'accusation, échappe aux mains tremblantes qui croyaient le tenir.

IV. — Le vrai crime

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions. »

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, art. 10.

Rien ne reste donc contre M. Caillaux, que des hypothèses, des faux et des mensonges ? L'accusation, dans un dernier effort, se redresse et murmure : « Si, les papiers de Florence ».

Là, en effet, elle trouve la preuve du crime, du vrai crime qu'elle ne pardonne pas.

M. Caillaux, en des papiers secrets, que nul, avant le procès, n'avait jamais vus, a osé noter des pensées politiques, et rechercher, dans les événements de 1914, des responsabilités françaises. On pourrait discuter sa thèse, examiner le fameux « Rubicon », montrer l'absurdité d'une accusation qui, pour convaincre M. Caillaux d'avoir médité un coup d'Etat suivi de la paix immédiate, oublie ses plans de réforme démocratique et le nom des patriotes qu'il songeait à s'adjoindre, un Sarraïl et un Abel Ferry.

Mais la question est plus haute. Je veux admet-

tre que les intentions de M. Caillaux aient été criminelles : on ne poursuit pas un homme sur des intentions.

Quant aux responsabilités de la guerre, nous pensons, à la Ligue, que M. Caillaux se trompe. Mais, républicains, nous respectons la liberté de l'erreur.

Les papiers de Florence n'ont été ni publiés, ni communiqués par l'auteur. Ils sont comme le reflet silencieux d'une pensée qui se cherche encore. Saisir des pensées, les livrer à la justice, même à titre d'indication, c'est violer la plus sacrée des libertés et rétablir l'Inquisition.

Cela ne prête pas à rire. Le rire, qui venge des sottis raisonnements et des méchants témoignages, se brise devant un homme que l'injustice persécute et devant un peuple qu'on voudrait enchaîner. Que tous les républicains y songent : le procès Caillaux n'est rien qu'une affaire politique.

Affaire politique, parce qu'on entend condamner, non des actes, mais des opinions.

Affaire politique, parce qu'elle met en péril la liberté de penser, principe même de la démocratie.

Affaire symbolique, comme l'affaire Dreyfus, où se jouent, avec le sort d'un individu, les droits de tous les citoyens.

EMILE KAHN.

LES PARTIS DÉMOCRATIQUES ET LE PROCÈS DE M. CAILLAUX

par A. Ferdinand HÉROLD

Le procès intenté à M. Caillaux est, au sens étroit du terme, un procès politique. On voudrait frapper en M. Caillaux, qu'on donne pour leur chef, les partis qui exècrent la guerre, les partis démocratiques.

Voilà longtemps que les vrais démocrates jugent la guerre le pire moyen qui soit pour régler les conflits entre les nations. La guerre abolit les quelques libertés qu'on a patiemment acquises, au prix de longs, de durs travaux ; la guerre anéantit le meilleur de la race humaine ; elle ne fonde point le droit sur la justice, elle pervertit la pensée ; la guerre ruine les peuples victorieux comme les peuples vaincus, elle ne profite qu'à des gens sans scrupule qu'une richesse mal gagnée aveugle sur la misère d'autrui. Les démocrates ont toujours poussé les gouvernements à maintenir la paix.

Il y a une dizaine d'années, les démocrates français n'étaient pas sans alarmes. Lors du Congrès que la Ligue des Droits de l'homme tint au Havre, Francis de Pressensé en disait les raisons :

« L'organisation financière internationale, le développement du crédit et de la grande industrie fiévreuse telle qu'on la pratique maintenant ont amené les grandes nations à ne plus tant se préoccuper de l'ou-

verture de marchés accessibles à tous, dans lesquels les négociants de Manchester, ceux de Bradford, de Liverpool, puissent rivaliser également les uns avec les autres et avec les négociants de Paris, de Lyon, de Berlin et de Dusseldorf. Il s'agit de s'emparer de sphères d'influence économique dans lesquelles on poursuit le monopole de certaines concessions... Je sais bien qu'on appelle cela autrement, qu'on emploie de grands, de très grands mots, mais en réalité on se bat principalement afin d'obtenir des emprunts, des concessions, des banques, des chemins de fer, des mines, des canaux, etc., etc... c'est là une occasion constante de conflits. »

Dans son très beau discours, Francis de Pressensé montrait les dangers de l'expédition marocaine ; il montrait où pouvait entraîner la liberté laissée à l'Italie de conquérir la Tripolitaine, et il s'écriait : « Je prétends... que nous devons adopter une méthode digne d'hommes rationnels et la substituer à la méthode brutale et scélérate qui consiste à régler les litiges par la force. »

Des ordres du jour, votés par les congrès de la Ligue en 1912 et en 1913, indiquent assez bien les vœux qu'avaient alors les démocrates français :

« Le Congrès, votait-on en 1912, en présence des graves dangers qui menacent à l'heure actuelle la paix du monde... émet le vœu que la France oriente sa

politique étrangère vers l'organisation internationale de la paix... et rend l'opinion attentive à la nécessité pour la France de prendre une part active et consciente à l'effort actuel des puissances pour substituer à l'antagonisme des deux groupes d'Etats des relations plus pacifiques. »

On ajoutait en 1913 :

« Elle (la Ligue) souhaite passionnément que la Conférence de Berne soit le premier pas dans une voie au bout de laquelle il y aurait la réconciliation finale de l'Allemagne et de la France, gage et condition d'une juste et pacifique solution de la question d'Alsace-Lorraine, conformément au vœu de l'Alsace-Lorraine elle-même. »

Or, un homme s'était trouvé qui, lors d'une crise aiguë, avait sauvé la paix : en 1911, après l'incident d'Agadir, M. Caillaux avait négocié avec l'Allemagne, et l'heureux succès de son initiative nous avait épargné une guerre peut-être désastreuse. Il avait gagné la sympathie des démocrates.

Était-il démocrate lui-même ?

M. Joseph Caillaux n'est pas d'origine républicaine. Son père avait fait partie du Gouvernement qu'après le 16 mai 1877 avait formé le maréchal de Mac-Mahon. Il avait été élevé dans une institution cléricale. Mais, arrivé à l'âge d'homme, M. Joseph Caillaux avait accepté la république et l'avait servie loyalement. Si, dans la pensée et dans le langage, il a gardé quelque peu des habitudes anciennes, ses actes publics n'ont jamais permis de soupçonner la sincérité de sa conversion. Waldeck-Rousseau l'appela au ministère des Finances, et il fut loué dès lors pour la sagesse et la fermeté de sa gestion. En 1906, il fit partie du cabinet que présidait M. Clemenceau, et beaucoup de républicains lui surent gré d'y rester fidèle à la pensée démocratique : il soutint, en effet, avec une persévérance qui lui suscita de graves inimitiés, le projet de loi qui créait chez nous l'impôt sur le revenu.

Quand, en 1911, les Allemands envoyèrent un vaisseau à Agadir, M. Caillaux venait de prendre le pouvoir. Il contint l'impatience du ministre qui dirigeait les Affaires étrangères. Il négocia longuement avec les hommes qui menaient l'Allemagne; il était animé par l'ardent désir de nous éviter les aventures guerrières.

Ce fut par la force de sa volonté que M. Caillaux réussit dans son dessein. Les diplomates de profession ne luttaient pas ouvertement contre lui, mais ils s'employaient jalousement à ne pas le seconder. Ils allaient jusqu'à ourdir, derrière lui, d'assez méchantes intrigues; ils n'éprouvaient aucun scrupule à compromettre son œuvre. Et, le traité d'apaisement conclu, les subalternes gardèrent à M. Caillaux une opiniâtre rancune d'avoir négligé leurs périlleux services.

Tombé du pouvoir, M. Caillaux resta, pour les démocrates comme pour leurs adversaires, l'homme qui avait négocié avec l'Allemagne; les démocrates l'en louaient, les autres l'en blâmaient.

Les hommes qui gouvernèrent la France après

M. Caillaux cherchèrent à s'appuyer sur les conservateurs. Les nationalistes applaudissaient aux mesures qu'on prenait. Quelques-unes de ces mesures étaient puérides, tel le rétablissement des retraites en musique; d'autres étaient graves, telle la loi contre les antimilitaristes. Les conservateurs ne parlaient pas de déclarer la guerre, mais ils ne semblaient pas la redouter; ils ne manifestaient pas un grand zèle pour la paix, ils n'avaient pas la ferme volonté de l'assurer. C'était avec satisfaction qu'ils jouaient à des jeux guerriers, et les jeux guerriers sont toujours dangereux. Et ces hommes qui, déjà, faisaient étalage de leur clairvoyance, imaginaient, pour soutenir les luttes futures, des expédients aussi misérables que la loi qui augmentait d'un an le séjour des soldats dans les casernes.

La discussion de la loi fut des plus tristes. Les démocrates y firent tout leur devoir; ils dénoncèrent tous les dangers de la mesure proposée, et ils profitèrent de l'occasion pour affirmer encore leur fidèle attachement à la paix.

Vint la guerre. Je n'ai point à discuter ici les responsabilités des uns ni des autres; mais nul ne songe à nier que, dans les derniers jours de juillet, l'Autriche et l'Allemagne n'aient pris des allures provocatrices, et il restera toujours à leur honte d'avoir déclaré la guerre.

Tous les Français acceptèrent le combat; mais on eut beau dire, ils ne luttaient pas tous pour la même cause : on s'en aperçoit aujourd'hui.

Les démocrates estimaient la guerre légitime seulement parce qu'elle était une guerre défensive. Il faut abattre le militarisme allemand, qui est le plus lourd et le plus cruel des militarismes, mais là devra se borner l'effet de la victoire. Le militarisme allemand vaincu, les autres militarismes disparaîtront, et, dans une Europe désarmée, les peuples asservis recouvreront leur liberté. Il ne s'agit point de conquêtes, on renoncera aux vengeances. Ce sera d'ailleurs la Société des Nations qui réglera le sort du monde. La guerre, n'étant qu'une guerre défensive, ne sera pas soutenue un jour de plus qu'il ne sera nécessaire.

Les conservateurs, au contraire, voulaient que la guerre servit les ambitions des militaires et des diplomates. On abattrait le militarisme allemand, mais au bénéfice du militarisme français. On conquerrait des territoires; à l'Allemagne on substituerait les Allemagnes. Et les futurs conquérants parlaient des garanties territoriales qu'il faudrait exiger des vaincus, des indemnités considérables qu'on leur ferait payer; ils parlaient de pousser la guerre jusqu'à l'entière destruction des ennemis : ils l'eussent déclarée, ils n'eussent point tenu d'autres discours. Et ils s'avisèrent enfin de traiter ceux qui ne pensaient pas comme eux de *défaitistes*.

On chercha un chef aux défaitistes, on trouva M. Caillaux.

M. Caillaux, à la veille de la guerre, avait subi une douloureuse épreuve. Il semble qu'il n'en ait été que plus violemment honni : la haine de ses

vieux adversaires était tenace. On le traquait. Son attitude était des plus correctes ; ses paroles n'avaient rien qui choquât les plus ombrageux patriotes, il n'en était pas moins accusé, tout bas, d'abord, puis à demi-voix, tout haut enfin, des vices les plus criminelles. L'homme qui avait donné le Congo à l'Allemagne était prêt à lui livrer la France ; il entretenait toute une armée de défaits et de traîtres. A quoi bon rappeler les colonies dont on accabla M. Caillaux ? On sait

jusqu'où descendirent ses ennemis pour le perdre. Jamais, depuis l'affaire Dreyfus, les faussaires n'avaient été à pareille fête.

M. Clemenceau et ses serviteurs, jouets peut-être inconscients des plus vils réactionnaires, voulaient punir M. Caillaux d'avoir pensé comme les démocrates ; son procès sera le procès de ceux qui croient les nations grandes non par la guerre, mais par la paix.

A.-FERDINAND HEROLD.

LA POLITIQUE D'AVANT-GUERRE

par Gabriel SÉAILLES, professeur à la Sorbonne

Après vingt-deux mois de détention, M. Caillaux va comparaître enfin devant la Haute Cour de justice. Au long de l'instruction, le procès s'est transformé. On ne parle plus que pour la forme de trahison, d'intelligences avec l'ennemi, de tentatives pour rompre nos alliances. On craint d'étaler en public les basses intrigues, les manœuvres policières, les sollicitations de témoins, les pièces altérées, tout ce qui a contraint une fois encore la Ligue des Droits de l'Homme à prendre en mains la cause de la justice outragée.

Le procès devient franchement un procès politique. On met en cause la politique, que M. Caillaux a suivie, alors qu'il était président du conseil, et qu'il aurait eu tort de poursuivre, alors qu'il ne l'était plus. Il a conclu, en 1911, la convention qui cédait les marécages du Congo contre la liberté d'action au Maroc, il est resté favorable à l'idée d'un rapprochement franco-allemand. Cette volonté de prévenir la guerre est donnée comme le préambule vraisemblable de la trahison.

Disons d'abord que ce nouveau procès est illégal. Des hommes qui ont pour fonction et pour devoir d'assurer le respect de la loi la violent. Il appartient à la Chambre seule de définir les chefs d'accusation pour lesquels elle lève l'immunité parlementaire. La Chambre a renvoyé M. Caillaux devant la Haute Cour pour le crime de trahison, elle n'a pas autorisé le procès de sa politique. Toutes les subtilités, tous les sophismes des procureurs de la magistrature ou du Sénat ne réussiront pas à dissimuler que la loi est sacrifiée aux haines de parti.

*
**

Mais M. Caillaux ne peut que se féliciter de voir ses ennemis porter l'accusation sur ce terrain. Il a rendu à la France, lors « du coup d'Agadir » un service qui, en admettant que depuis il fut imprudent ou léger, suffirait à le rendre inviolable.

M. Delcassé, sous l'inspiration sans doute des diplomates du Quai d'Orsay, avait eu l'idée de régler l'affaire du Maroc en dehors de l'Allema-

gne, sous le prétexte qu'elle n'était pas puissamment intéressée. A cette bravade, Guillaume II répondit en 1905 par le voyage à Tanger. Il fallut reculer, s'humilier.

La Conférence d'Algésiras qui suivit ne régla rien, ne fit que préparer des difficultés nouvelles.

M. Clemenceau, qui parle aujourd'hui « de politique de compromission, pour ne pas dire de soumission », signa, comme président du Conseil, le dangereux accord de 1909 : « Les deux gouvernements s'engagent à associer leurs nationaux dans les affaires, dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise ».

C'est la politique du rapprochement franco-allemand, mais pratiquée à notre désavantage et tournée contre nous. Nous nous engageons à maintenir l'indépendance et l'intégrité chérifiennes. L'Allemagne reconnaît que nous avons un intérêt particulier à maintenir l'ordre ; elle nous en laisse la charge. Nous aurons la peine, elle aura le profit.

Avec son esprit d'entreprise et d'organisation, avec son audace à manier les capitaux, elle s'assure une prédominance que nous devons subir. L'accord de 1909 prépare un condominium économique, qui annule nos droits et, tôt ou tard, doit aboutir au partage de la souveraineté. L'exemple de l'Égypte nous a appris que le condominium finit nécessairement à l'humiliation ou à la guerre. En même temps qu'il nous lie, qu'en fait il nous subordonne à l'Allemagne, cet accord, par l'espèce de monopole franco-allemand qu'il établit, nous aliène nos Alliés, et d'abord l'Angleterre.

La question des chemins de fer marocains ne tarda pas à découvrir le péril auquel nous exposait « la légèreté criminelle de nos diplomates » (Caillaux). Le capital allemand, selon les conventions, doit entrer dans les constructions projetées pour une part de 30 0/0. Le gouvernement de Berlin exige que l'exploitation soit confiée à ses nationaux dans une mesure proportionnelle à celle du capital engagé. Cela signifie que le tiers des voies ferrées au Maroc sera entre les mains d'employés allemands.

M. Clemenceau ne se souvient plus qu'il porte

la responsabilité de cette politique qui n'allait à rien moins qu'à germaniser le Maroc et le Congo, auquel, sous la pression d'intérêts particuliers, on étendait les clauses de l'accord de 1909.

* * *

Quand M. Caillaux, qu'on accuse d'avoir par une faiblesse criminelle sacrifié les intérêts de la France, prend le pouvoir en juin 1911, il est bien résolu « à mettre un terme à cette politique de façade nationaliste, de réalités internationales ». Financier averti, il sait barrer la route que d'autres ont imprudemment ouverte. Il y a une forme de rapprochement franco-allemand, à laquelle il ne veut pas consentir, c'est celle qui revient à un partage de la souveraineté au Maroc. Il résume sa pensée dans cette formule : « Je ne tolérerai pas un chef de gare allemand au Maroc. »

Irrité de voir échapper une proie, qu'il croyait déjà tenir, poussé par ses marchands et ses militaires, le Kaiser envoie la « Panther » dans la baie d'Agadir. La crise est ouverte. Deux solutions : se battre ou transiger.

Consultés, le ministre de la marine et le ministre de la guerre sont d'accord. La France n'est pas prête : pas de haut commandement organisé, matériel insuffisant, pas de mitrailleuses, pas de canons lourds.

L'Angleterre se tient sur la réserve. M. Iswolski, l'ambassadeur du Tzar, s'étonne « que nous refusions le pourboire, que demande l'Allemagne, quand il s'agit dans l'Afrique du Nord du plus magnifique empire qui se puisse imaginer ». Aussi bien la Russie n'est pas prête, et elle n'a nullement l'intention de s'engager dans une guerre pour le Congo. Jeter la France dans une lutte avec l'empire germanique, seule, mal armée, sans alliés, serait une folie et un crime. M. Caillaux n'hésite pas. Avec la décision de l'homme d'Etat, il prend son parti, tout est préférable au partage du Maroc, à la politique du condominium. Il désintéressera l'Allemagne et assurera le protectorat de la France par des concessions territoriales au Congo.

Les négociations sont laborieuses. Le quai d'Orsay, « qui se tient pour un Etat dans l'Etat », s'indigne de voir un président du Conseil qui prend ses responsabilités et qui gouverne. M. de Selves, dans l'illusion de mener les affaires, suit ses bureaux. La presse nationaliste excite les esprits, « s'ingénie à humilier l'Allemagne, à l'irriter » (Cambon).

« Il est impossible, écrit M. Jules Cambon, qu'il n'y ait pas derrière toute cette agitation des intérêts particuliers en éveil, qui sacrifieraient sans sourciller tout l'avenir de la France à leurs avantages personnels. Et ces gens-là parlent de patriotisme ! »

Ils en parlent toujours.

En intime accord avec notre ambassadeur à Berlin, que le quai d'Orsay combat sourdement, M. Caillaux prolonge les pourparlers, évite l'irréparable, conjure le danger d'une guerre un instant

imminente. En septembre, il provoque habilement à la Bourse de Berlin une débâcle financière qui inquiète le gouvernement allemand. La situation se détend, l'accord se conclut.

« Je vous félicite, lui écrivait M. Cambon le 3 novembre 1911, d'avoir grâce à vous, à vous seul abouti... Votre Gouvernement aura toujours l'honneur d'avoir terminé l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord par le Gouvernement de la Restauration, ce qui est son plus grand titre d'honneur aux yeux de l'histoire. »

Au moment de la retraite du Cabinet, tous ses membres, à l'exception de M. de Selves, écrivaient à leur président du Conseil une lettre où ils lui disaient : « Nous avons conscience d'avoir servi avec vous la paix du monde, la dignité et la grandeur de la France. » Notre presse nationaliste affecta de s'indigner, cria à l'humiliation, mais la Chambre et le Sénat ratifièrent le traité sans une hésitation. En Allemagne, ce fut un mouvement de colère et de stupeur chez les pangermanistes. Le ministre des colonies se retira bruyamment. En 1913, tous nos agents en Allemagne s'accordent à dire qu'au nombre des raisons qui rendent la guerre probable, il faut mettre la rancune, et l'irritation des diplomates allemands, qui ne se résignent pas au grand succès obtenu par la France, lors du « coup d'Agadir », et cherchent une revanche de cet échec. (Livre jaune, 5.)

Il faut que le dossier réuni contre M. Caillaux, en dépit de toutes les machinations, reste bien dénué, bien pauvre, pour que soit venue à ses adversaires l'idée saugrenue d'incriminer une politique, sur laquelle l'histoire ne portera pas d'autre jugement que celui que portait en octobre 1911 notre ambassadeur à Berlin. Il est possible que l'attitude de M. Caillaux, au cours de la grande guerre, ait manqué de franchise et de fermeté, mais l'histoire impartiale dira qu'en 1911, comme président du Conseil, par sa prudence et par sa décision, il a sauvé la patrie, en prévenant une guerre où, seule en face de l'Empire germanique, sans alliés, sans préparation suffisante, en dépit de sa vaillance, elle ne pouvait que succomber et disparaître.

* * *

Mais le crime de M. Caillaux n'est pas seulement d'avoir épargné la guerre au monde en signant avec l'Allemagne un traité avantageux pour la France. Tombé du pouvoir, aspirant à y revenir, il aurait eu l'idée d'un rapprochement franco-allemand, qui dans l'avenir prévint le conflit, qu'il venait déjà d'éviter. On appuie cette accusation d'articles de journaux qu'il n'a pas écrits, que soit disant il aurait inspirés.

Ici une distinction s'impose. La guerre déclarée, et déclarée sur l'initiative du Kaiser, par un crime, dont le peuple allemand acceptait la solidarité, il ne restait qu'une alternative : vaincre ou mourir. L'Allemagne n'était plus que le pan-

germanisme. Elle prétendait imposer au monde sa lourde et brutale hégémonie, l'asservir sous le prétexte de l'organiser. Nous sommes de ceux qui ont demandé la guerre jusqu'au bout pour le droit et pour la liberté. Nous sommes morts et nous avons vaincu.

Mais avant la guerre, l'idée d'un rapprochement franco-allemand n'avait rien de criminel, rien d'une trahison. Ce rapprochement était la seule chance que gardât l'Europe de sauvegarder la paix. L'état de tension, qui trois fois depuis 1905 avait menacé de jeter les peuples les uns sur les autres, ne pouvait se perpétuer. Empereurs, rois, présidents, n'ouvraient la bouche que pour affirmer leur amour de la paix, et tout aussitôt demander plus de canons, plus de cuirassés, plus de soldats dans les casernes. Cette politique sans franchise, contradictoire, où chacun attendait le premier coup de son adversaire, ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe. Il fallait ou consentir à cette catastrophe ou travailler à la prévenir. La victoire, obtenue après tant d'heures incertaines, tant d'angoisses, tant de sacrifices, ne justifie nullement la guerre, qui en était la condition. Ceux qui ont tout fait pour empêcher le conflit ont accompli leur devoir. L'avenir reste obscur et chargé. Nous avons perdu bien du sang, et nous oublions qu'une nation qui se dépeuple ne laisse tomber la fleur de sa jeunesse qu'au risque de mourir. Quand des millions d'hommes sont morts, quand le deuil est dans tous les cœurs, quand la famine sévit, quand la banqueroute menace, quand la Révolution gronde, au moment même où l'on prétend frapper dans le Kaiser l'auteur responsable du crime, nous ne permettons pas qu'on usine que la guerre a été un bienfait, en incriminant ceux qui ont prévu l'immensité du désastre.

Au cours de la guerre, nos hommes d'Etat, pour gagner les sympathies du monde, n'ont cessé d'invoquer la volonté pacifique du peuple français. Certes ni nos paysans, ni nos ouvriers, ne voulaient le massacre, dont ils devaient être les premières victimes, mais cette volonté de paix se manifestait d'abord chez ceux qui, loin d'exciter les défiances, d'attiser les haines, de grossir les moindres incidents, cherchaient loyalement les moyens de détourner le conflit, dont chacun sentait l'imminence.

Il était d'autant plus nécessaire de rendre manifeste cette volonté du peuple que nos hommes d'Etat n'étaient pas sans éveiller les suspicions des nations étrangères. Rien de plus instructif à cet égard que les dépêches, que de Londres, de Berlin, de Paris, les ambassadeurs de la Belgique envoyaient à leur gouvernement et que les Allemands ont publiées après leur entrée à Bruxelles.

Plaines d'une confiance ingénue dans le pacifisme du Kaiser, ces dépêches ne témoignent pas peut-être d'une grande clairvoyance. Elles nous apportent du moins l'écho des inquiétudes que faisait naître la campagne nationaliste qui se me-

nait en France. Voyant les choses du dehors, vivant en dehors du peuple, l'ignorant, tous ces diplomates s'accordent à trouver notre attitude dangereuse pour la paix. Le baron Guillaume constate à Paris le réveil « de l'esprit militariste et chauvin », les excitations auxquelles se complait la grande presse, les passions, qu'au théâtre même soulèvent les pièces nationalistes qui se multiplient. L'élection de M. Poincaré à la présidence de la République, « dans les moments troubles où se trouve l'Europe », lui paraît un véritable « danger ». Après les incidents de Nancy (17 avril 1913), il souhaite « qu'on prenne des mesures pour arrêter ce courant, que le gouvernement a véritablement encouragé depuis les événements d'Agadir et la constitution du ministère Poincaré, Millerand, Delcassé ». Le 12 juin 1913, il signale le danger de la loi de trois ans qui, écrasant le pays sous des charges démesurées, « mettra la France devant ce dilemme : une abdication qu'elle ne pourra souffrir ou la guerre à brève échéance. La responsabilité de ceux qui ont entraîné la nation dans cette situation très lourde. On les suit dans une sorte d'affolement, de frénésie... Il est aujourd'hui défendu, sous peine de passer pour un traître, d'émettre des doutes sur la nécessité d'adopter le service de trois ans ».

Enfin dans une dépêche du 16 janvier 1914, il affirme avec plus de force encore les craintes que lui inspire la politique du gouvernement français :

« Il me semble certain que nous aurions plus d'intérêt à voir le succès de la politique de M. Caillaux, des radicaux et radicaux-socialistes. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que ce sont M. Poincaré, Delcassé, Millerand et leurs amis, qui ont inventé et poursuivi la politique nationaliste, cocardière et chauvine, dont nous avons constaté la renaissance. C'est un danger pour l'Europe et pour la Belgique. J'y vois le plus grand péril qui menace aujourd'hui la paix de l'Europe, non pas que j'aie le droit de supposer le gouvernement de la République disposé à la trahison de propos délibéré — je crois plutôt le contraire — mais parce que l'attitude qu'a prise le cabinet Barthou est, selon moi, la cause déterminante d'un surcroît de tendances militaristes en Allemagne. »

La vérité, c'est que pas plus que le peuple français, le gouvernement ne voulait la guerre. L'opinion publique en France était assez forte pour s'imposer. Seule, une guerre défensive, une guerre pour l'indépendance et la dignité de la France pouvait faire l'union sacrée, ramasser toutes les forces nationales dans un irrésistible élan. Nos gouvernants ne l'ignoraient pas.

La mise en cause de la politique, qu'a faite M. Caillaux de 1911 à 1914, n'est pas seulement contraire aux lois constitutionnelles, elle va contre les fins qu'on se propose. Il n'a rien à en renier. En 1911, il a bien mérité de la patrie, et si, avant 1914, il s'est préoccupé de chercher les bases d'un rapprochement franco-allemand, il n'y a rien dans cette conduite qui ne s'accorde avec les devoirs d'un patriotisme clairvoyant.

La question n'est pas là. Si M. Caillaux a poursuivi, au cours de la guerre, une politique de rapprochement franco-allemand, s'il a, en d'autres termes, entretenu des intelligences avec l'ennemi, qu'on le prouve et qu'on le condamne sans pitié. Mais si l'on prétend, en sa personne, faire le procès de ceux qui ont combattu la politique des Gribouilles, qui ne voyaient pas de meilleur moyen d'éviter la guerre que de la rendre inévitable, si, en le flétrissant, on veut, par une manœuvre hypocrite, déconsidérer le parti démocratique, qui mettait sa confiance dans la nation armée et sachant où conduisait la politique incohérente des grandes puissances avait l'intelligence et le courage d'une politique nouvelle, la condamnation de M. Caillaux ne sera que le triomphe momentané d'un parti. La vérité a cela de divin qu'elle ressuscite toujours le troisième jour. Il est sage de s'abstenir des mauvais exemples qui tôt ou tard se retournent contre ceux qui les ont donnés. Il n'y a de sécu-

rité pour tous que dans le respect de la justice et du droit.

La Ligue des Droits de l'Homme ne prend pas parti pour un individu, elle ne connaît pas plus M. Caillaux qu'elle ne connaissait le capitaine Dreyfus, elle prend parti pour le respect de la loi et pour la justice.

Il y aurait, en vérité, quelque chose d'étrange à ce que le Sénat condamnât M. Caillaux pour avoir une première fois assuré la paix, pour avoir ensuite cherché le rapprochement franco-allemand comme le seul moyen de prévenir la guerre, au moment même où les puissances de l'Entente prétendent juger le Kaiser sous l'inculpation d'avoir déchaîné sur l'Europe et sur le monde l'effroyable catastrophe qui, en ruinant d'abord l'Allemagne et la France, continue de menacer la civilisation tout entière.

GABRIEL SEAILLES.

VINGT-CINQ MOIS HORS DE LA VIE

par SÉVERINE

Bien après que M. Raoul Villain eut été acquitté pour avoir supprimé un des cerveaux les plus puissants, un des cœurs les plus généreux, une des voix les plus éloquentes dont ait pu s'enorgueillir jamais l'espèce humaine — l'homme qui, s'il n'avait pu conjurer la catastrophe, eût peut-être pu l'endiguer avant la ruine complète, la saignée à outrance, et tellement de lassitude chez les uns comme chez les autres qu'elle avoisine l'agonie ! — bien après que M. Raoul Villain a connu l'indulgence, presque la bienveillance, ponctuée finalement d'acclamations, voilà qu'un autre homme, dissemblable politiquement de l'illustre victime, mais apparenté à elle par le désir d'accord, l'ardent vouloir d'éviter la tuerie, la capacité salvatrice qui, dans un éclair de génie, suggère le remède aux pires maux, va comparaître enfin devant ses juges.

Grâce à lui, nous avons connu, trois ans de plus, ce que M. de Talleyrand, dans un de ses rares accès de mélancolie, tourné vers l'avant-Révolution, appelait la « douceur de vivre » ; ce que nous qualifions, nous, le temps béni où la paix régnait sur le monde.

Grâce à lui, trois années de plus, les mères condamnées ont pu garder leurs fils ; les futures veuves, leur époux, les sœurs promises au deuil, leurs frères bien-aimés ; les petits enfants, leur papa, et les amantes, légitimes ou illégitimes, la chair de leur chair, le cœur de leur cœur ! Trois ans de caresses, de projets, d'espoirs, de baisers sacrés ou profanes : que de gratitudes font cortège à cet accusé !

Grâce à lui, le conflit a été retardé de trois ans. Et quand on commence à apprendre quels en ont été les débuts, de quelle façon nous étions prêts —

Charleroi l'a démontré pour la bataille, M. Georges Clemenceau pour le service de Santé — il est permis de se demander ce qui fut advenu trois ans plus tôt. Et si M. Caillaux, accusé de forfait contre la patrie, n'a point, par sa prudence, singulièrement contribué à la sauver...

Que va-t-il rester de ce fatras de légendes, de racontars, d'histoires à dormir debout, de romans chez la portière, de films abracadabrants ?

Va-t-on voir les millions du coffre de Florence, en « or vierge » comme celui de la *Princesse de Bagdad* ?

Va-t-on faire scintiller, au grand jour du prétoire, les bijoux « fabuleux » de Mme Caillaux — dont le collier de perles « offert par Guillaume II », en merci de la cession du Cameroun ?

Va-t-on pouvoir contempler le brillant comte Minotto, le ténébreux Lipscher, ces cariatides de l'accusation ?

Il semble bien que, de tout cela, le temps — et la vérité — aient fait justice. L'aile de l'un balaie vigoureusement l'imposture ; le miroir de l'autre, pour humide qu'il soit, incendie par reflet, comme celui d'Archimède, les galères chargées de haines et d'intentions meurtrières.

Les mensonges trop criants, les calomnies trop aisément réfutables, ne furent lancées et soutenues que pour égarer l'esprit public, que pour empoisonner l'opinion.

Edifiée, jamais celle-ci n'eût admis le maintien en captivité, si longtemps, d'un parlementaire seulement coupable d'avoir différé de vues avec les

maîtres du jour ; d'avoir encouru l'implacable inimitié du plus puissant d'entre eux ; d'avoir jeté sur le papier un projet de gouvernement qui, demeuré dans le domaine du rêve, ne reçut jamais ombre d'exécution.

Il fallait conter à la foule des rocamboles, pour qu'elle se crût visée, menacée par la plus vulgaire des trahisons. C'était le beau temps que Rappoport passait en conseil de guerre pour avoir dit, des Allemands, « que ces gens-là étaient tout de même forts ! » ; et qu'un malheureux chauffeur subissait même sort et même rigueur, pour s'être exclamé, au sortir d'un quartier abîmé : « Les dégâts sont affreux ! » Aurait-il pas fallu qu'il les trouvât ravissants ?

On s'essayait sur de simples citoyens. On s'efforçait à recruter assez de « défaitistes » pour leur constituer un chef, aboutir à l'homme d'Etat exécuté, parce qu'il avait « freiné » les ambitions, entravé les convoitises, tenu en laisse d'une main vigoureuse, tous les appétits férocelement tendus vers la curée. Trois ans de perdus pour conquérir le grade ! Trois ans de perdus pour réaliser le gros profit !

Crime inexpiable !

Et, puisqu'on le tenait, il fallait bien le tenir, bouclé, serré..., serré jusqu'à l'étouffement ! Ce n'est que sur la fin qu'on se décida, devant la menace d'une santé chancelante, à lui accorder un peu plus d'espace, un peu d'air respirable.

On avait espéré dans le bombardement. Le hasard quelquefois fait bien les choses, dénoue les situations en apparence inextricables... On l'avait bien vu, autrefois, pour Lemercier-Picard, plus proche de nous, pour Almercyda...

Le hasard fut caillautiste : la Santé échappa aux bombes d'alentour. Il se trouva même des gens pour en faire grief à l'inculpé. « Ce n'est pas naturel ! » Que la prison demeurât indemne, prouvait, évidemment, que l'emprisonné était coupable !

Canailierie ? Oui, chez certains. Mais bêtise surtout, bêtise humaine, plus incommensurable que la mer, plus illimitée que l'infini !

Cependant, cela, ce venin, c'était bon pour le vulgaire, bafouable à merci.

Devant les juges, c'est autre chose. Même les vivacités de langage, les « délits » de conversation ne suffisent pas. Et voilà que le procès change totalement de caractère ; tend à sortir de la légalité ; se fait rétroactif en deça de la guerre, pour devenir celui d'une politique, d'une directive d'Etat, vouée à maintenir et consolider la paix !

C'est de cela que va avoir, en réalité, à répondre M. Caillaux ; c'est pour cela qu'il va comparaître devant la Haute-Cour, sans doute toujours dressé sur ses ergots, la voix tantôt enchifrenée et tantôt claironnante, le mot prompt, le geste vif, la répartie alerte, mais, au fond, je le suppose, désespérant de l'intelligence humaine, et plus las de son oisiveté forcée qu'il ne l'eût été d'un rude labeur.

Cette détention !... Plus d'un y songera, en le voyant apparaître ; éprouvera en soi le malaise qu'occasionne toujours le spectacle de l'iniquité.

Etre arraché vingt-cinq mois à son foyer, à sa plus chère tendresse, à ses amis, à ses occupations, à ses livres, à ses habitudes, aux saisons qui se succèdent, à cette fièvre de la vie publique qui est la plus absorbante des passions — et cela à l'âge où les printemps comptent double, parce qu'on est l'automne, où la force cérébrale atteint sa plus grande puissance d'expansion !

Il y a eu la guerre ? On le sait. Et on ne l'oubliera pas de si tôt ! Il y a eu des morts, des mutilés ? Pensez-vous qu'on l'ignore ? Il y aura belle lurette que vous aurez cessé d'en prétexter, que nous les évoquerons encore, en épouvantail au troupeau, en ilotes de la gloire !

Mais ni la guerre, ni le trépas, ni l'estropiement, aucune catastrophe, fût-elle mondiale, n'empêche la douleur isolée de s'imposer à l'émotion, à la réflexion.

C'est une manière d'égoïsme, et la plus pharisaïque, que de refuser l'intérêt, la compassion ou la justice à l'individu, sous le couvert de la souffrance collective. Est-ce raison pour ajouter à la masse une douleur de plus ?

M. Caillaux fut président du Conseil : il n'est même plus député. Il était un homme riche, heureux, il pouvait se croire des amis... Que restet-il de sa fortune ? Que restet-il de son bonheur ? Que restet-il de ses amis ? Les deux meilleurs sont morts, beaucoup d'autres se sont évanouis comme brumes après le crépuscule. Son bonheur est pour jamais empreint de mélancolie. Sa fortune ne peut qu'être amoindrie et sa santé que compromise.

Vingt-cinq mois de détention ! Sept-cent-soixante jours de cellule, sept cent soixante nuits d'insomnie, ou de si tristes réveils !

Condamné ou absous, il est déjà une victime, sa peine a dépassé son tort, s'il a parlé trop vite et trop haut en des causeries intimes, sous le sceau de la confiance, sous l'égide de l'amitié.

C'est la confiance et l'amitié qui ont trahi — pas lui ! Et cela déjà suffirait à classer ce procès, si l'on n'en discernait clairement aujourd'hui les origines, les contingences et les buts !

Qui l'emportera, de la République ou de la Réaction, de la Guerre ou de la Paix ?

SEVERINE.

L'Affaire Caillaux : Nos brochures

Nos collègues ont remarqué avec quel souci d'ordre et de clarté, avec quelle mesure et quelle force intérieure de persuasion ont été écrites nos « Etudes documentaires » sur l'affaire Caillaux.

Ce qu'ils ne savent pas et que nous nous faisons aujourd'hui un devoir de leur dire, c'est que celles de ces brochures qui n'étaient pas signées, sont l'œuvre de notre collègue M. Camille Lemeroyier, agrégé de l'Université.

C'est à lui que doivent aller leurs félicitations et leurs remerciements. Nous y joignons bien volontiers et cordialement les nôtres.

La Leçon du Désastre

(AOÛT-SEPTEMBRE 1914)

Lentement, la vérité sur la préparation et la conduite de la guerre commence à sortir de la prison officielle où, cinq années durant, on la tint enfermée.

Trop prompts, des « historiens » ont voulu, alors que commençait à peine le gigantesque conflit, en fixer pour l'avenir tous les épisodes : leur œuvre est caduque avant même d'être achevée. C'est qu'ils ont dû, sous le règne de la bureaucratie militaire, se contenter des « archives » expurgées qu'on voulait bien mettre à leur disposition ; leur « histoire » est celle des « communiqués » et des « récits » que le Grand Quartier Général adressait aux journaux ou aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger. Ils n'ont su que ce que l'on a consenti à leur laisser connaître, et leurs ouvrages, légers ou compacts, ne serviront guère plus tard, qu'à prouver l'effort d'imposture des hommes qui, craignant la vérité, ont tenté de l'altérer dès sa source.

Mais dès qu'ils purent parler, ceux qui avaient été sacrifiés comme boucs émissaires, ont opposé les faits et les textes aux ingénieuses inventions des falsificateurs. Ils ont publié des documents jusque-là secrets, des pièces qu'on se préparait peut-être, comme celle dont M. Messimy a raconté l'histoire, à « expurger » avant de les classer dans les archives officielles.

Le voile prudent dont on avait recouvert les événements les plus tragiques de la guerre commence à tomber, morceau par morceau. Dès maintenant, si nous ne pouvons prétendre à connaître tout le détail de ces quatre années, il est un certain nombre de faits qui nous apparaissent en pleine clarté.

La première des questions qui se posent, lorsqu'on parle de la guerre de 1914-1918, est celle-ci : « Pourquoi la France a-t-elle été battue en août 1914 ? Comment s'explique cette défaite initiale qui a livré à l'ennemi, en deux semaines, et pour quatre années et demie, un immense lambeau de la patrie ? Quels en sont les responsables ? Quels sont aussi ceux dont la clairvoyance et l'audace ont limité le désastre, à l'heure précise où tout semblait perdu ? »

A cette question, il est possible aujourd'hui de répondre nettement. Devant une Commission d'enquête de la dernière Chambre, les dépositions nécessaires ont été faites, les textes essentiels ont été apportés. Il faudrait que tous les Français puissent lire les deux volumes de sténographie contenant ces documents. Il faudrait au moins qu'ils puissent lire trois ouvrages récents, et qui, appuyés sur ces pièces, et sur d'autres encore, jettent une lumière crue sur les événements des semaines tragiques d'août-septembre 1914.

M. André Morizet, dans *Le Plan 17*, fortement documenté, d'une dialectique rigoureuse et implacable ; M. Victor Marguerite, dans un livre d'émotion et de colère patriotique, *Au bord du gouffre*, M. le général Percin, dans son dernier ouvrage, net et précis comme un rapport militaire, 1914, *Les erreurs du Haut Commandement*, dressent un acte d'accusation redoutable, auquel on n'a osé, jusqu'à présent, opposer aucune plaidoirie.

Tous les sacrifices nécessaires à la préparation de sa défense nationale, la France les avait consentis. Jamais ses représentants n'avaient marchandé, lorsqu'on leur demandait du matériel ou des hommes. Souvent, ils ont été au-devant des demandes — ou des sollicitances... — et ont accordé plus qu'on ne sollicitait. Leur responsabilité n'est pas en question.

Mais ceux qui avaient la charge d'utiliser ces immenses ressources n'ont pas été à la hauteur de leur tâche. Lourdemment, ils se sont trompés sur les intentions de l'adversaire éventuel. Lourdemment, ils se sont trompés sur les meilleurs moyens de lui résister.

Ils avaient prévu une guerre courte, résolue en quelques coups de tonnerre et en quelques éclairs. La guerre a duré quatre années et demie.

Ils avaient annoncé une attaque brusquée, vingt-quatre heures après la déclaration de guerre. C'est au bout de quinze jours que les masses allemandes ont commencé à déferler.

Ils avaient cru trouver en face d'eux une armée de caserne, composée de jeunes gens. C'est toute la nation armée allemande, avec deux réservistes pour un soldat de caserne, qui s'est ruée sur nous.

Ils avaient méprisé l'artillerie lourde, « bottes de plomb des armées », et les mitrailleuses, toujours de luxe. Les canons lourds allemands ont réduit nos 75 au silence, et les mitrailleuses allemandes ont arrêté, à 800, à 500 mètres, nos vagues d'assaut, dont l'héroïsme restait impuissant contre leurs faux d'acier.

Ils avaient affirmé que « tout se passerait » entre Belfort et Metz. C'est par la Belgique, par la rive gauche de la Meuse que la marée allemande a submergé le pays.

Erreurs tragiques, qui ont couché dans les bois et sur les plaines de la France toute sa jeunesse...

Et pourtant, les avertissements n'avaient pas manqué. Dans *l'Armée Nouvelle*, Jaurès avait annoncé, en pages prophétiques, le drame de 1914. Il avait dénoncé l'étrange erreur de ces hommes qui, cramponnés aux formules du passé, refusaient de voir la réalité nouvelle, et, par leur dédain des réserves, mettaient eux-mêmes hors de combat une armée de deux millions de Français. A la tribune de la Chambre, il avait, bravant l'injure, répété ses avertissements, et montré le torrent qui allait traverser la Belgique sans défense.

Jaurès n'était qu'un civil. De quoi se mêlait-il, de vouloir donner des leçons aux « techniciens » de l'Etat-Major ?

Mais nous savons maintenant que l'Etat-Major même, un grand chef avait soutenu les conceptions que défendaient Jaurès au Parlement. Il fut tourné en dérision, et paya de sa disgrâce son obstination clairvoyante.

Le 10 février 1911, le général Michel, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, c'est-à-dire généralissime, présenta au ministre de la guerre un rapport secret, où il montrait : 1° que l'Allemagne se préparait à faire pénétrer le gros de ses forces en France par la rive gauche de la Meuse; 2° qu'il était nécessaire de parer à cette éventualité en faisant remonter le gros des forces françaises du Nord, et en étirant le dispositif de concentration jusqu'à la mer, pour arrêter les Allemands entre Namur et Anvers; 3° qu'il faudrait, dans ces conditions, doubler les 21 corps actifs de 21 corps de réserves, qui marcheraient avec eux et comme eux, et qu'il était urgent de préparer nos réserves à prendre part aux premiers chocs.

Lorsque six mois plus tard, en juillet 1911, le général Michel voulut reprendre son projet, il fut sacrifié à l'hostilité de ses subordonnés de l'Etat-Major, remplacé par les généraux Joffre et de Castelnau. Ce jour-là, le sort de la France fut fixé...

* * *

Les successeurs du général Michel élaborèrent le fameux *plan 17*, qui prévoyait le groupement des forces françaises en cinq armées, groupées entre Belfort et Mézières, face à l'est-nord-est, laissant toute la frontière belge ouverte à l'invasion, émasculait l'armée en assignant aux réserves la garde des moyens de communications, des convois de prisonniers, et « l'occupation des territoires ennemis ». Et à ces forces diminuées, sans artillerie lourde, sans mitrailleuses, qui ne couvraient même pas la moitié de nos frontières, on donnait le mot d'ordre impérieux de « l'offensive à outrance »... Mulhouse, Dieuze, Morhange...

L'armée française a mobilisé le 2 août. Le 4, les Allemands entraient en Belgique. Les « grands chefs » ont-ils compris leur erreur? Ont-ils, sans perdre une minute, redressé le dispositif, fait face au Nord? Non.

Une proclamation et une division de cavalerie : Voilà tout ce qui fut envoyé en Belgique. Mieux : on se félicitait de cette extension au Nord-Ouest du front allemand, et le sous-chef de l'Etat-Major général de l'armée disait : « Que les Allemands aillent donc jusqu'à Lille, s'ils sont assez fous pour le faire : nous enfoncerons leur centre plus facilement! »

Il fallut les désastres de Mulhouse et de Morhange pour qu'on commençât le « rétablissement » : il aboutit alors à Charleroi.

Sans doute, dira-t-on, mais il y a eu la Marne, et c'est Joffre qui l'a préparée dès le 25 août, au lendemain de Charleroi. Encore une légende. Le général Joffre avait prévu la retraite jusqu'à la Seine, et envisagé l'abandon de Paris et de Ver-

dun. Paris fut sauvé par le Gouvernement. Verdun fut sauvé par le général Sarrail, qui refusa d'exécuter les ordres de repli que lui adressait le Grand Quartier Général.

Quant à la bataille de la Marne, elle fut déclanchée par le général Gallieni, qui sut vaincre la résistance du général Joffre, et saisir la minute précise où les masses de von Klück, laissant Paris à l'ouest pour passer entre Anglais et Français et tourner notre aile gauche, offrait leur flanc droit à découvert.

Elle fut rendue possible par le général Sarrail, qui, en s'accrochant aux Hauts-de-Meuse, et à Verdun, constitua le pilier oriental du front qui s'appuyait à l'Ouest sur Paris, l'armée anglaise et la 6^e armée.

* * *

Michel, Gallieni, Sarrail, trois hommes qui méritent la reconnaissance de la France. Le premier n'avait peut-être pas les qualités d'autorité d'un commandant en chef : il fit preuve, en tout cas, de la clairvoyance, de l'intelligence lucide qu'on a le droit d'exiger de qui a la charge de tracer, pour ainsi dire, à l'avance la destinée du pays. Les deux autres surent unir au coup d'œil la fermeté qui permet de faire tête, même dans les cas désespérés, et l'audace qui fait agir lorsque, dans une sorte d'éclair fugitif, l'occasion se présente.

Quant aux pontifes de l'Etat-Major, ils se sont trompés en tout. Ils se sont obstinés dans leur erreur, même lorsque les faits leur avaient donné le plus sanglant démenti. Leur « méthode » de guerre a livré, dès les premiers combats, dix départements français et toute la Belgique ; elle a coûté ensuite à la France plus de deux millions de morts et de mutilés, sur un front où l'ennemi n'en perdait pas la moitié.

Voilà la vérité. Elle peut paraître cruelle à dire, et elle l'est. Cependant, il faut qu'elle soit connue de tous. Ce n'est pas seulement pour faire descendre des idoles indignes des pinacles où elles se sont placées elles-mêmes : c'est surtout parce qu'il ne faut pas que la sanglante leçon soit perdue.

Dès maintenant, on réorganise la défense nationale. C'est bien. Mais que les démocrates veillent. Vont-ils laisser les mêmes hommes qui ont fait faillite recommencer les mêmes erreurs? Le maréchal Joffre siège au Conseil supérieur de guerre. Quelle influence va-t-il y exercer? Quels « Jeunes-Turcs » va-t-il soutenir? Le général Buat est chef d'état-major général. Persiste-t-il dans les conceptions réactionnaires et troisannistes, qui ont contribué, pour leur part, au désastre de 1914? Le pays a le devoir de le savoir.

Il a le devoir d'exiger qu'on nous donne enfin l'instrument de défense nationale qu'au nom de la démocratie, Jaurès a réclamé au péril de sa vie.

CAMILLE LEMERCIER.
(A grégé de l'Université).

ÇA & LA

LE BLOCUS DE LA RUSSIE

Nous avons reçu de M. Ruysen, trop tard pour le publier dans le dernier numéro, ce post-scriptum à son article « *Pour l'Indépendance de la Russie* ». Nos lecteurs nous sauront gré de le donner aujourd'hui.

L'article qu'on a lu était déjà entre les mains de la rédaction des *Cahiers*, quand a paru dans la presse la nouvelle sensationnelle que faisait pressentir l'article du *Temps* du 15 janvier. Le Conseil Suprême vient de décider « l'échange des marchandises sur la base de la réciprocité entre le peuple russe et les pays alliés ou neutres. » Et le *Temps*, dont la conversion s'achève avec une surprenante célérité, appuie de toutes ses forces, la volte-face de MM. Lloyd George et Clemenceau.

Pourquoi faut-il qu'on cherche à pallier par une hypocrisie cet aveu d'erreur et d'impuissance ? Pourquoi déclarer que « ces arrangements n'impliquent aucun changement dans la ligne de conduite des alliés vis-à-vis du Gouvernement des Soviets, et qu'on s'adressera aux seules organisations coopératives ? Est-il donc possible, comme le remarque déjà le *Times*,

d'atteindre les coopératives russes en se passant de tout contact avec le Gouvernement qui dispose des ports, des moyens de transport, de la poste et du télégraphe, de la police et des tribunaux ? Si bas que soit tombé l'esprit public, désorienté par cinq années de censure et de mensonges officiels, le méprise-t-on au point de le croire incapable de comprendre la puérité de cette manœuvre de la dernière heure ?

Qu'on le veuille ou non, c'est l'hégémonie du bolchevisme sur tout le monde russe que vient de reconnaître en fait le Conseil Suprême.

Aussi bien, que ceux qu'épouvante encore la terreur du « spectre rouge » se rassurent. Quand on entrera en contact direct avec ce mystère redouté, on le trouvera sans doute très différent de l'épouvantail qu'on brandissait naguère encore, très différent aussi de ce qu'il a été à l'origine. On trouvera un bolchevisme bien revenu de ses expériences sociales trop vastes et trop précipitées du début, fortement embourgeoisé, militarisé, nationalisé, soutenu par la collaboration, bien imposée, aujourd'hui intéressée, d'une foule d'officiers, de policiers, d'ingénieurs, de capitalistes de la Russie tsariste, on trouvera un bolchevisme profondément impérialiste, qui reprend avec une logique remarquable la politique de Pierre-le-Grand et des tsars du côté des issues maritimes, vers la Baltique, la Mer Noire, la Caspienne et le Pacifique. Oui, c'est le tsarisme qui recommence, diminué d'un certain nombre d'incapables. Et peut-être est-ce précisément pourquoi, à Paris, comme à Londres et à Rome, on commence à se rassurer !

T. R.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT FINANCIER

par M. Alfred WESTPHAL, Trésorier général

Mes chers Collègues,

Au dernier Congrès, lorsque nous avons relevé le taux de la cotisation, nous avons admis et prévu que cette augmentation entraînerait un nombre important de démissions. Dix mille, disions-nous. Mais nous avons manqué de confiance. Tous nos ligues ont compris la nécessité de ce relèvement et en fait, il n'a provoqué aucun mouvement de démission.

Peut-être me demanderez-vous alors pourquoi j'ai dû appliquer, pour cette année 1920, la décision intégrale du Congrès, pourquoi la cotisation a passé de cinq à six francs ? Car j'avais annoncé que si nous n'avions pas de démissions, nous en resterions au palier de cinq francs. Sans doute. Mais qui pouvait prévoir, en décembre 1918, au lendemain de l'armistice, la hausse nouvelle et

incessante du prix de la vie, bien plus sensible encore que toutes celles qui l'avaient précédée !

Je ne m'étendrais pas sur ce sujet douloureux. Il fait l'objet des conversations quotidiennes, et c'est bien assez. Je dirai simplement, à titre documentaire, que je puis conclure de toutes les réponses que j'ai reçues à la circulaire d'octobre, où j'annonçais l'application des six francs votés par le Congrès, que personne ne s'étonne, que personne ne proteste, et que cette nécessité minima est d'ores et déjà admise sans aucune discussion.

J'ajouterai, pour être complet, que si le Congrès de Strasbourg estimait que le taux de six francs ne répond pas encore aux nécessités actuelles ; s'il jugeait opportun de mettre la cotisation à 10 francs, par exemple, le Comité Central est décidé à ne faire aucune opposition. Il laissera cependant au Congrès toute la liberté de l'initiative sur ce point délicat...

Epluchons un peu, maintenant, le bilan de l'exercice 1919. Il a été publié dès la mi-janvier, ce qui prouve, en passant, que notre comptabilité est tenue assez à jour... Ce que j'en dis, c'est pour mes collaborateurs, à qui quelques collègues, évidemment mal informés, reprochent parfois un peu de lenteur et quelques menus retardements...

Cotisations.

Nous avons reçu, au 31 décembre, 179.595 fr. 60. Nous aurions dû, bien entendu, recevoir beaucoup plus. Il y a, comme toujours, un nombre trop grand de sections qui n'ont pas encore achevé leurs réglemens. Elles se libéreront, je le sais. Mais si elles savaient combien ces retards, et ces chevauchements d'un exercice sur l'autre compliquent notre travail ! Théoriquement, statutairement, toutes les cotisations devraient être rentrées à fin mars. Nous en sommes loin ! Mais ne récriminons pas. Nos collègues font comme nous ; nous faisons ce que nous pouvons, mais non pas, hélas, ce que nous voulons !

Cartes en blanc.

Nous avons caressé le projet d'envoyer cette année à nos trésoriers, des cartes en blanc. Cette mesure aurait apporté une grosse simplification et une grosse économie dans nos services. Seulement, cette diminution du travail, au centre, aurait eu pour répercussion une augmentation du travail aux extrémités. C'est ce que nos collègues trésoriers de section n'ont pas laissé d'apercevoir, et la consultation préalable à laquelle je me suis livré n'a pas été très encourageante. Je me suis donc résigné, pour ne pas courir une aventure, à ne pas pousser plus avant, hors dans quelques cas isolés, la réalisation de ce projet.

Bulletin officiel.

Voici un chapitre qui disparaît de nos bilans. Car *Les Cahiers* feront l'objet d'une administration spéciale et d'une comptabilité à part. Le dernier numéro du *Bulletin Officiel* a paru en janvier. Je me borne à saluer en passant la dépouille de ce cher vieux petit Bulletin.

Victimes de l'injustice. — Publication.

Ces deux comptes présentent un chiffre de dépenses tout à fait anormal, 35.000 fr. environ, à eux deux, contre 8.000 fr. en 1918.

Est-il nécessaire de fournir une explication ? Tous les Ligueurs savent que nous n'avons pas hésité à engager des dépenses importantes pour l'affaire Caillaux. Ces dépenses portent sur ces deux comptes. Sans doute, elles sont lourdes. Mais qui songerait à reprocher à la Ligue d'être fidèle à ses principes et à son programme ? Ceux-là même, parmi nos adhérents, qui hésitent à se prononcer sur le fond de l'affaire, ne peuvent pas ignorer les illégalités, les collisions et les faux qui font de l'affaire Caillaux, par les procédés qui y sont employés, une véritable réplique de l'affaire Dreyfus. S'ils n'en sont pas convaincus, qu'ils lisent nos brochures. Elles sont décisives. Et ils compren-

dront alors que la Ligue n'avait pas le choix de l'abstention.

Je reviens aux finances et je m'empresse d'ajouter que si ces deux comptes présentent une dépense anormale, la recette correspondante — 21.000 francs — n'est pas moins anormale, ce qui veut dire, en clair, que nous avons reçu, de divers côtés, comme il était naturel, une aide sympathique pour mener à bien cette entreprise. Ceci, en réponse à ceux qui m'ont fait un grief d'avoir engagé des dépenses extraordinaires sans en prévoir ou en rechercher la contre-partie.

J'ajoute d'ailleurs très nettement, que même si je n'avais pas trouvé ces concours, je n'aurais pas hésité à engager dans la mesure des moyens de la Ligue, tout ce qu'il eût été possible d'engager pour une action dont nous n'avions pas le droit de nous désintéresser.

Personnel.

Ce compte présente, lui aussi, une forte augmentation, mais qui, celle-là, n'a rien que de très normal. Il n'y a pas seulement l'élévation des traitements, il y a aussi le fait que la Ligue est devenue une grosse administration, dont les services nécessitent la présence d'un personnel important.

Cet élargissement de notre administration, dont les cadres finissaient par être un peu débordés, nous avait amenés à envisager une organisation nouvelle des services intérieurs, et nous avons commencé à la réaliser au cours de l'année dernière.

Notre premier essai — ah ! il faut l'avouer sans détour ! — a été singulièrement malheureux. On me permettra de ne point insister sur les désagréments que nous avons éprouvés. Nos collègues ont eu des échos, aussi démesurément grossis que dénaturés, de ces incidents d'ordre intérieur. Nous savons heureusement que leur bonne foi ne s'est pas laissée surprendre, et que leur clairvoyance n'a pas été mise en défaut. C'est l'essentiel. Nous avons tiré, quant à nous, la leçon de ces événements, et nous sommes assurés que notre administration se trouvera bien des mesures qu'ils nous ont amenés à prendre pour l'avenir.

Compte de réserve.

Nous avons prélevé 24.000 fr. à ce compte, et c'est fini. Le compte de réserve a vécu.

Y a-t-il lieu de s'effrayer de cette situation ? Je ne le pense pas, et au surplus, cela n'y changerait rien. Nous avions mis six ans à amasser les 72.000 fr. qui constituaient, en 1914, le crédit du compte de réserve. Nous avons mis trois ans à le mettre à sec. Mais quoi ! le compte n'était-il pas fait pour subvenir aux nécessités des heures difficiles ? Ces heures ont sonné, et comment ! Le compte de réserve a fait son devoir. Il a rempli sa mission. Il en est mort, c'est vrai. Nous allons travailler à le ressusciter.

Evidemment, on ne saurait se dissimuler que ce sera une œuvre de longue patience. Au regard du taux de la vie et de l'importance toujours croissante de l'œuvre de la Ligue, qu'est-ce qu'une cotisation de six francs — c'est-à-dire quatre pau-

vres francs pour l'administration générale ! La tâche sera dure, au moins dans ses débuts. Nous nous rappellerons l'admirable devise du Statthouder : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». Et nous entreprendrons, et nous persévérons, — et nous réussirons, vous verrez !

Les Cahiers.

Je n'en parlerai ici que pour mémoire, puisqu'ainsi que je l'ai dit plus haut, notre publication fait l'objet d'une administration séparée, et qu'en outre, il est impossible à l'heure actuelle, de fournir des renseignements sur le côté financier de cette entreprise nouvelle. Je me borne à dire que malgré les difficultés extrêmes et les prix qui ne le sont pas moins, quant au papier et à l'imprimerie, j'espère que nous n'aurons pas de surprise.

D'une part, les abonnements et la publicité ; d'autre part l'existence d'un petit fonds de prévoyance que nous avons eu bien soin de constituer avant de paraître, — tout cela nous permet d'attendre, pleins d'espérance, le moment où *Les Cahiers*, non seulement ne coûteront plus rien à la Ligue, mais deviendront pour elle une source de revenus... Cela dépend de nos adhérents et de la propagande qu'ils feront pour la diffusion de notre périodique, qui est le leur.

Autres chapitres.

Sur les autres comptes du bilan, il n'y a rien de particulier à signaler, et je suis d'ailleurs à l'entière disposition de tous ceux de nos collègues qui désireraient avoir des explications complémentaires.

Le rapport de la Commission de contrôle financier paraîtra dans le prochain numéro des *Cahiers*.

ALFRED WESTPHAL.

A NOS SECTIONS

Le Congrès

Nous rappelons à nos collègues que le Congrès de la *Ligue des Droits de l'Homme* est définitivement fixé aux 5, 6 et 7 avril et qu'il se tiendra à Strasbourg.

Les Présidents de nos Sections recevront à la fin de cette semaine une circulaire qui leur donnera tous renseignements utiles.

Les rapports sont prêts dès maintenant et seront publiés dans le prochain numéro des *Cahiers*.

Les Tables des Matières de 1918 et 1919

Les tables des matières des années 1918 et 1919 du *Bulletin des Droits de l'Homme* sont à l'impression. Il n'en sera tiré qu'un petit nombre d'exemplaires.

Nos collègues qui désirent en recevoir sont instamment priés de nous adresser leur demande dans le plus bref délai possible.

NOS INTERVENTIONS

AFFAIRES ETRANGERES

Divers

Guélin (Mme). — Mme Guélin, docteur en médecine, avait été incarcérée, avec son mari, à la prison d'Irkoutsik (Sibérie) pour avoir soigné des socialistes russes dit Bolcheviks, durant l'épidémie de typhus, comme médecin principal de Svobodny (Sibérie).

L'état-major allié de Khabarowsk ayant reconnu sa non-culpabilité, l'inculpation portée contre Mme Guélin n'a eu aucune suite. (Juin-septembre 1919.)

ALSACE-LORRAINE.

Allocations

Herry (Mme Vve). — Nous avons, le 25 novembre, signalé à M. le Haut Commissaire d'Alsace-Lorraine la situation de Mme Vve Herry, demeurant à Rothau (Basse-Alsace).

Mme Vve Herry a perdu son mari pendant la guerre à la suite des mauvais traitements qu'il a endurés en Allemagne pendant qu'il était interné comme suspect. L'aîné de ses fils s'est engagé pour la France, mais le deuxième fut obligé de servir en Allemagne en juin 1918. A partir de ce moment, Mme Vve Herry reçut une allocation pour elle et pour ses trois enfants en bas-âge. Au mois d'avril 1919, lorsque l'administration française lui accorda l'allocation milliaire elle ne la lui accorda plus que pour elle seule et supprima les majorations qu'elle touchait pour ses enfants ; on va même jusqu'à l'obliger à rendre une partie des sommes qu'elle a touchées sous le régime allemand.

Mme Vve Herry se trouve dans une situation des plus nécessiteuses.

Il est particulièrement pénible d'apprendre que des Alsaciens et des Lorrains aient à se plaindre de notre administration et puissent regretter, à certains points de vue, l'administration ancienne.

Dans le cas présent, il s'agit d'une veuve sans ressources chargée de famille et dont celui qui pourrait être actuellement le soutien est aux armées. Nous nous permettons de croire, Monsieur le Haut-Commissaire, que vous voudrez bien donner des instructions pour qu'une application plus large de la loi du 5 août 1914 permette de lui accorder un secours au moins égal à celui qu'elle recevait avant l'application des lois françaises en Alsace et en Lorraine.

Le 11 décembre, le Haut Commissaire nous assurait que toutes réparations seraient accordées à Mme Herry.

GUERRE

Assistance

Duval (Charles). — Le canonnier Charles Duval était décédé dans une ambulance du front le 24 août 1918. Sa famille réclamait en vain l'argent, les papiers, les souvenirs qu'il lui laissait.

Au mois d'août 1919 nous sommes intervenus. A quatre reprises nous avons insisté. Le 10 janvier 1920, le ministre nous a enfin répondu que Mme Vve Duval avait reçu satisfaction.

INTERIEUR

Colonies

Algérie. — Vente des biens domaniaux. — Il a été procédé, à Constantine, à la 12^e vente d'immeubles domaniaux. Les propriétés mises en vente ont été réservées partie aux immigrants, partie aux Algériens. Mais, immigrants ou Algériens, sont seuls admis les Français d'origine européenne ou les Européens naturalisés. Les Israélites et les Indigènes naturalisés sont exclus.

Cette élimination est d'autant plus inexplicable que, en Algérie, tous les citoyens français, quelle que soit leur religion, ont payé noblement l'impôt du sang pendant la guerre.

Nous avons demandé au Ministre qu'une modification aux conditions du cahier des charges supprimât l'iniquité dont sont victimes de nombreux agriculteurs algériens (21 novembre 1919).

Etranger

Patersmann. — M. Patersmann, israélite polonais habitait Londres depuis vingt ans. Il avait quitté l'Angleterre au moment de la révolution pour se rendre dans son pays natal, à Bebratoff (Pologne). Depuis, voulant rejoindre sa femme et ses deux enfants à Londres, il quitte la Pologne avec un passeport gouvernemental polonais, lequel, malheureusement, ne porte pas le visa de l'autorité française ou anglaise... pour la raison qu'il n'existait pas, à ce moment, de représentant consulaire à Bebratoff.

A son arrivée à Paris, non seulement il se voit refuser l'autorisation de partir pour Londres, et le permis de séjour à Paris, mais, de plus, il est arrêté par des inspecteurs de la Sûreté. Sur notre intervention, le ministre (26 novembre 1919) autorise M. Patersmann à résider librement à Paris, où il a du travail assuré.

Saffry (Bernard). — M. Saffry (Bernard), ressortissant russe, s'était engagé au début de la guerre ; réformé, il avait séjourné à Paris jusqu'en juin 1916, puis à Vichy ; en novembre, frappé d'un arrêté d'expulsion, il fut interné au camp de Précigné.

Sur notre intervention, il a été rapatrié en Russie. (Janvier-décembre 1919.)

JUSTICE

Loyers

Tassart (Veuve). — On se rappelle dans quelles conditions scandaleuses Mme Vve Tassart et ses cinq enfants, furent expulsés de leur logis. (Voir *Cahiers*, 5 janvier, page 19).

Le ministre n'a pas encore répondu à notre intervention.

Par contre, fort heureusement, Mme Tassart a reçu asile chez Mlle Rousseau, à Montgeron. Elle se trouve actuellement avec sa famille chez sa bienfaitrice.

Revision

Maupas (Théophile-Albert). — Le 31 janvier, nous avons demandé au Ministre de la Justice, garde des Sceaux, de provoquer la revision d'un jugement rendu le 16 mars 1915, par le Conseil de guerre aux armées dont dépendait alors le 336^e régiment d'infanterie, qui a condamné à la peine de mort, pour abandon de poste en présence de l'ennemi, M. Maupas (Théophile-Albert), classe 1894, instituteur à La Chefresne, par Percy (Manche) et trois de ses camarades : MM. Girard (Louis), mécanicien à Paris ; Letoulon (Louis), cultivateur, à Condé-sur-Vire ; Lechat (Lucien), cultivateur, à Le Ferme (Mayenne), tous quatre caporaux au 336^e régiment d'infanterie.

Jugés le 16 mars 1915, les quatre condamnés ont été passés par les armes le 17 mars à midi.

Des documents nombreux qui constituent le dossier de Maupas, sont entre nos mains. Il en résulte que la fatale sentence, exécutée avec une hâte stupéfiante et douloureuse, a frappé quatre innocents.

Le 9 mars 1915, le 201^e régiment d'infanterie, soutenu par le 225^e avait attaqué le moulin de Souain, s'en était emparé et s'y était établi.

Le 336^e régiment avait reçu l'ordre d'avancer à droite devant le village. Les obus pleuvaient à quelques mètres ; les mitrailleuses ennemies en action rendaient toute avance impossible. Le régiment se refusait à sortir. Sur ordre, les plus jeunes caporaux montent sur le falais ; ils y tombent sans que leur sacrifice inutile parvienne à décider les hommes à les suivre. L'attaque fut arrêtée.

Quelques jours après, l'autorité militaire prit la décision de déferer au Conseil de guerre le régiment qui, dans les conditions rappelées, aurait refusé d'obéir à des ordres inexécutables.

Ni les officiers, ni les chefs de sections ne furent

poursuivis. Par une parodie de justice on exerça un choix. On défera au Conseil de guerre les plus jeunes soldats, désignés à raison de deux par section et six caporaux.

Le Conseil de guerre fit une nouvelle sélection. Il mit hors de cause les caporaux dont les chefs de section encore vivants et solides purent venir témoigner. Deux des six caporaux échappèrent, pour ce motif, à la rigueur du Conseil et furent relaxés. Le chef de section des quatre autres caporaux avait été blessé. Il ne put être entendu.

Ces quatre malheureux, sans instruction préalable, sans enquête, sans moyen de défense, furent condamnés à mort et passés par les armes.

L'exécution d'une telle sentence détermina une longue et douloureuse émotion. Des protestations que l'heure tragique ne permit pas de rendre publiques et que, par un sentiment de véritable héroïsme patriotique, Mme Maupas demanda de ne pas révéler avant que la victoire et la paix furent acquises, parvinrent spontanément aux familles et aux chefs des caporaux injustement sacrifiés.

Nous avons remis au ministre les attestations des témoins et les lettres écrites par M. Maupas à sa femme.

Il importe, pour l'honneur même de la justice française, que le jugement rendu le 16 mars 1915 contre les subalternes innocents pour couvrir des responsabilités plus hautes volontairement oubliées, soit effacé.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Garde des Sceaux, que vous apporterez à une réhabilitation qui s'impose, les concours que nous sollicitons de vous avec une entière confiance.

Séquestres

Kiss (Charles). — M. Charles Kiss, ressortissant hongrois, demandait la mainlevée du séquestre qui frappe ses biens.

Il résidait librement à Paris après avoir été interné. Ce fait est le meilleur argument qui puisse être invoqué en sa faveur pour attester son honorabilité et la parfaite sincérité de ses sentiments.

M. Kiss ne pourrait d'ailleurs rejoindre son pays d'origine sans courir les plus grands dangers en raison de son attitude favorable à l'Entente depuis le début des hostilités.

Le ministre a pris bonne note de notre intervention en faveur de M. Kiss. (Novembre-décembre 1919.)

Nous le lui rappellerons.

PRESIDENCE DU CONSEIL

Alsace-Lorraine

Séquestres sur objets personnels d'Allemands. — Le 18 octobre 1919, nous avons protesté auprès du président du Conseil, contre la mise sous séquestre, en plein armistice, puis en temps de paix, des objets personnels (livres de travail ou de commerce, linges d'usage journalier, meubles d'habitation) appartenant à des Allemands dans nos provinces d'Alsace et de Lorraine.

Certes, nous ne méconnaissons pas la nécessité et même la justice de certaines mesures prises à l'encontre des Allemands, sur leurs biens, comme gage de nos créances, comme garantie des restitutions auxquelles nos compatriotes des régions libérées ont droit.

En l'espèce...

...Il ne s'agit plus là de gage juridique, mais de talion, car le séquestre a pour effet, poussé à ce point, de réduire à la misère nos anciens ennemis, sans véritable profit pour nos compatriotes.

Il nous avait semblé que le maréchal commandant les forces alliées avait promis, au moment de l'armistice, que seraient respectées les propriétés des officiers et fonctionnaires allemands en Alsace. N'y a-t-il pas eu oubli de cette solennelle promesse ?

Le 17 décembre, le ministre nous a répondu qu'une convention par laquelle le gouvernement français accordait la remise des objets séquestrés aux Allemands, moyennant 25 millions de francs, est intervenue le 15 novembre 1919.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Angers (Maine-et-Loire).

11 décembre. — Répondant à la demande de fonds, la section envoie une somme de 50 francs au Comité Central. Elle s'engage à faire tout son possible pour aider la Ligue afin que celle-ci, accomplissant sans entraves son œuvre d'inlérêt général, poursuive les injustices, notamment celles de l'affaire Caillaux.

La Chaux-de-Fonds (Suisse).

La section publie un appel en faveur de tous les internés et expulsés.

Guéret (Creuse).

— 4 Janvier. — La Section émet le vœu que les fonctionnaires des services départementaux obtiennent des garanties nécessaires à leur sécurité, qu'ils ne puissent être l'objet d'une peine quelconque sans avoir été entendus et qu'ils ne soient révoqués, déplacés ou frappés d'une mesure grave qu'après avoir été cités devant un Conseil de discipline et avoir eu le moyen d'y présenter librement leur défense.

Haiphong (Tonkin).

16 octobre. — La section demande la révision de la loi qui oblige les fonctionnaires en instance de retraite à retourner dans la Métropole, dans le délai d'un an. Cette loi injuste encourage peu les retraités valides qui, aimant cette colonie, seraient heureux de s'y fixer. Elle demande aussi : 1° que les fonctionnaires malades aient le droit de se faire soigner par le médecin de leur choix ; le médecin de l'administration ne ferait que constater l'état du malade ; 2° que l'hospitalisation soit accordée aux femmes et aux enfants des fonctionnaires malades et hospitalisés en France. Elle fait remarquer que les fonctionnaires qui seront très prochainement mis à la retraite le seront au taux actuel, tandis que, les retraites devant être doublées dans quelques mois, les nouveaux fonctionnaires jouiront d'une indemnité de cherté de vie lorsque le coût de la vie aura sans doute diminué, tandis que les retraités actuels n'auront aucun avantage pendant la crise de vie chère : la section demande donc des mesures transitoires à compter du 7 janvier 1919.

Lapugnoy (Pas-de-Calais).

11 janvier. — La Section affirme sa volonté de suivre le Comité Central dans ses luttes pour la justice et pour le droit des faibles contre le fort ; elle proteste énergiquement contre le blocus de la Russie soviétique et proclame le droit du peuple russe de disposer de lui-même.

Oran (Algérie).

— 5 Novembre. — Tout en approuvant le Comité central d'avoir protesté contre les illégalités qui ont été commises à l'occasion du procès Caillaux, le Comité de la Section d'Oran regrette qu'une somme de 50.000 francs ait été engagée dans l'affaire Caillaux, sans que les sections aient été consultées, décide, à titre de protestation, de ne pas répondre à l'appel de fonds du Comité central, et demande que le présent ordre du jour soit publié dans le bulletin officiel. (1)

Paris (11^e arrond.).

La Section adresse à M. Buisson, ses sincères félicitations à l'occasion de sa rentrée au Parlement : la cause de la Démocratie et les principes chers à la Ligue trouveront en lui, un défenseur ardent qui depuis longtemps, a donné constamment des preuves de son dévouement.

Paris (9^e arrond.).

— 18 janvier. — La Section invite le Gouvernement français et les Puissances alliées et associées à agir auprès du Gouvernement de la Pologne afin que celui-ci prévienne et réprime énergiquement les persécutions dont les juifs sont victimes. Elle émet le vœu que le Comité Central veuille bien donner toute son ampleur à la première question inscrite à l'ordre du jour du prochain Congrès : « Examen du Traité de Paix et du Pacte de la Société des Nations », en y ajoutant les mots : « Responsabilités de la guerre de 1914, » et en la libellant ainsi : 1° « Responsabilités de la guerre de 1914 ; 2° Examen du Traité de Paix et du Pacte de la Société des Nations.

(1) Le rapport du Trésorier général répond (page 17) sur ce point à la section d'Oran.

Paris (XVI^e arrond.).

— 26 Janvier. — Mme Léon Brunshwieg, secrétaire général de l'Union Française pour le suffrage des femmes a présidé une réunion féministe pour définir et défendre les droits de la femme et devenir électorale et éligible ; Mmes Suzanne Grinberg, avocate ; Thérèse Casavitz, vice-présidente ; M. Ernest Charles, président de la Section, ont pris successivement la parole, avec le plus grand succès.

Strasbourg (Bas-Rhin).

— 22 janvier. — La section, pour ses besoins de propagande, s'est élargie en groupement du Bas-Rhin de la Ligue des Droits de l'Homme, qui recueille chaque jour des adhésions.

Ce groupement n'a pas cru devoir, jusqu'à l'heure, entreprendre de propagande publique. Mais, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Francis de Pressensé, les ligueurs, leurs familles et leurs amis se sont réunis, le 22 janvier, afin de rappeler la mémoire et d'honorer le souvenir de celui qui fut, pendant dix années, le guide incomparable de notre Association.

Notre collègue M. Hallwachs, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, dans une remarquable causerie, retraça la vie et l'œuvre de Fr. de Pressensé. Puis, le secrétaire général de la Section, M. Jacques Lamaison, rappela les enseignements légués par notre grand disparu à la Ligue et à ses militants, et exposa le plan de travail qu'il y a lieu de suivre en Alsace jusqu'au Congrès National.

AFFAIRE CAILLAUX

Au moment où le procès Caillaux va enfin venir devant la Haute-Cour, tous nos amis doivent lire les brochures que nous avons consacrées à ce sujet, et les faire lire autour d'eux.

Nos publications sur l'affaire Caillaux comportent, nos amis le savent, deux séries distinctes :

1° *Les interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Cour de Justice* (Texte officiel et complet).

La première série de sept fascicules, de 64 pages

à 0 fr. 75 l'un, est en vente au siège de la Ligue au prix de 4 fr. 50.

Les premiers fascicules de la deuxième série sont sous presse.

2° *Des Etudes documentaires* sur les principaux aspects de l'affaire Caillaux.

Cette série comprend huit brochures, toutes publiées :

I. — *La campagne de préparation* (0 fr. 50) ;

II. — *L'affaire Lipscher* (0 fr. 75) ;

III. — *Les affaires d'Italie* (0 fr. 50) ;

IV. — *Les affaires de Trahison* (0 fr. 50) ;

V. — *Illégalités et Machinations* (0 fr. 50) ;

VI. — *Mil neuf cent onze* (0 fr. 50) ;

VII. — *L'affaire Minotto* (0 fr. 50) ;

VIII. — *Le Rubicon ; Les Responsables : Conclusion* (0 fr. 50).

La série de huit brochures est en vente au prix de 3 fr. 50. La demander au siège de la Ligue.

N. B. — Les organisations républicaines qui nous demandent un certain nombre de collections, soit des *Interrogatoires*, soit des *Etudes*, bénéficient d'une remise de 30 o/o sur les prix marqués de chaque brochure.

Le Directeur-Gérant : HENRI GUERNUT.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS

COURRIER DE L'ÉCONOMISTE

CHANGE ET EMPRUNT

On sait à quelles prodigieuses hauteurs sont montés les changes étrangers. Personne n'ignore plus maintenant l'importance de cette ascension ininterrompue pour la France qui manque à la fois de pain et d'argent.

De toutes parts, on s'alarme avec vivacité et, si nous ne devenons pas subitement sages et économes, ce n'est pas faute d'être journellement catéchisés par les journaux... quoique un peu tardivement !

Bref, notre billet de banque, aux yeux d'un Américain, d'un Hollandais ou d'un Espagnol, ne vaut plus rien ou pas grand-chose. Les prix du dollar, du florin ou de la peseta nous le font bien comprendre. Cependant, je veux vous communiquer les premières consolations que j'ai recueillies sur ce triste sujet.

Notre circulation fiduciaire n'atteint pas 40 milliards, bien que notre fortune globale doive facilement dépasser 600 milliards.

Notre fortune globale, ce sont nos maisons, nos terres, nos belles forêts, nos châteaux princiers, nos ports, notre outillage, nos usines, notre portefeuille de titres mobiliers, d'admirables trésors d'art et d'architecture, nos musées, nos églises, l'ensemble de nos bijoux et de nos pierres précieuses, l'or même de notre encaisse et des cachettes secrètes.

Et puis, brochant sur le tout, les incomparables qualités d'invention, d'improvisation et de redressement de notre race.

En face des quarante milliards de billets de banque discutés et dépréciés, nous plaçons donc une immense fortune représentant plus de quinze fois notre circulation de papier.

Comment se fait-il, dans ces conditions, qu'offrant en paiement un papier quinze fois garanti, celui-ci n'ait point conservé tout son pouvoir libératoire du temps jadis ?

Simplement, parce que la question est examinée d'un point de vue trop étroit et qu'au surplus, aucune parcelle de la colossale fortune dont je viens d'énumérer les éléments, n'est incorporée au billet de banque qui foisonne.

Pourrait, notre garantie vaut celle de n'importe quelle autre nation. Un immeuble d'habitation, construit sur l'une des principales avenues de Paris, de Lyon, de Marseille ou de Bordeaux, à la même utilité, et par conséquent, la même valeur sociale que l'immeuble identique planté à New-York, à Chicago, Amsterdam ou Madrid. Mon automobile et votre voiture représentent bien une somme

d'argent sensiblement équivalente au semblable véhicule, possédé par un mercanti de là-bas.

Notre terre végétale, nos riches pâturages, notre savoureux bétail, notre vignoble ou nos vergers, ne souffrent d'aucune comparaison qui se pourrait établir avec ceux d'outre-Océan ou d'outre-Pyrénées.

Oui, oui, nous connaissons le refrain.

« Tout cela est bel et bon, dit l'Anglo-Saxon, ou le joueur de guitare, mais vous ne savez plus faire produire à vos richesses, vous manquez de ressort, de discipline, de courage fiscal, d'esprit d'abnégation et d'un tas d'autres qualités... »

Bizarre ! qu'un peuple qui a réalisé le miracle de la Marne et vaincu l'épouvantable militarisme prussien soit à ce point dépourvu de qualités civiques !

N'est-ce pas plutôt que ce peuple ne donne plus rien, parce qu'on ne lui a plus rien demandé ?

J'ai foi dans mon pays et je proclame que nos ressources sont infiniment plus formidables que ce que les apparences des changes pourraient laisser croire.

N'oublions pas l'accroissement de fortune que nous apporte la merveilleuse Alsace-Lorraine.

Et disons bien, qu'en dépit des incertitudes du moment, la hausse instantanée des changes ne saurait être qu'un phénomène essentiellement passager.

Nous avons encore à franchir quelques passes difficiles, mais un jour, nos six cents milliards de fortune si remarquablement distribués, auront beau jeu de contrebalancer l'injuste discrédit qui s'accroche cyniquement à nos quarante milliards de devises.

Ceci évoque en moi l'image d'un monsieur qui aurait les poches archi-pleines, mais auquel on ne ferait aucune confiance sur le vu de sa main vide.

Quand cette main sera, plusieurs fois, allée à la poche, nos maîtres étrangers la regarderont avec des yeux d'envie.

C'est bientôt que nous allons accomplir le premier geste...

Paul-Louis HÖFFLER.

La valeur des Parts de Fondateurs

Nous voulons en deux mots répondre à de nombreuses demandes de nos abonnés en leur fournissant la méthode à adopter pour évaluer la valeur comparative des parts et des actions d'une même société.

Une première opération consiste à retrancher du cours de l'action le montant du capital versé, sur lequel il est toujours payé par priorité un intérêt statutaire. Cette fraction supprimée, la valeur restant à l'action et la valeur totale de la part représentent l'évaluation de leurs droits respectifs sur les bénéfices après prélèvements prioritaires et sur les réserves effectives de la société. Le rapport de ces droits détermine donc le rapport qui doit exister entre ces valeurs et le moyen de l'établir est de rechercher le dividende qui revient à chaque action au-delà de son intérêt statutaire.

Prenons pour exemple les actions et les parts du Crédit Mobilier. Il existe 100.000 actions de 500 francs entièrement libérées et 15.000 parts de fondateur. Lorsqu'il aura été attribué 25 francs d'intérêts par action il sera attribué sur le solde disponible 75 0/0 aux actions et 15 0/0 aux parts. Or, 1 franc de superdividende par action exige 160.000 francs. Ces 160.000 francs représentant 75 0/0 du solde disponible, les 15 0/0 revenant statutairement aux parts représenteront

$$160.000 \times 15 = 32.000 \text{ fr.}$$

75

Réparti entre les 15.000 parts, ces 32.000 francs représentent 2 fr. 13 par part. La part vaut donc 2,13 fois l'action défalquée faite pour celle-ci de sa valeur nominale de 500 fr. Or, l'action cotant actuellement 550 francs, c'est-à-dire 56 francs au-dessus de sa valeur nominale entièrement versée la part devrait valoir $56 \times 2,13 = 119$ francs. Or elle vaut 540 francs. Elle est donc théoriquement trop élevée par rapport à l'action. Mais une augmentation du capital est possible et le rapport de 2,13 que nous venons d'indiquer deviendrait trop faible, parce que le nombre de parts restant invariable et le nombre d'actions augmentant le dividende attribué à chaque part par 1 franc de superdividende attribuée par action sera plus élevé. C'est un avantage particulier aux parts qu'elles bénéficient des augmentations de capital même quand il ne leur est pas accordé de droit de préférence à la souscription des nouveaux titres et prévoir de loin ces opérations financières, c'est en même temps prévoir un des facteurs de hausse des parts de fondateur.

Signalons justement que, dans le cas du Crédit Mobilier, les parts ont le droit formidable de souscrire la moitié du nouveau capital ce qui leur donne plus de cinq droits pour un aux actions.

P. L. H.

CAUSERIE DU DOCTEUR

L'AMOUR ET LE MARIAGE

Contribution nouvelle à la solution des difficultés sexuelles, par Mme Marie CARMICHAEL STOPES. Ouvrage traduit de l'anglais par Cecil Georges-Bazile. Un volume avec graphiques; Attinger frères, éditeurs, Paris. Prix : 6 fr.

« J'ai écrit ce livre pour ceux qui entrent dans le mariage normalement et sainement, avec optimisme et

espoir, » écrit le docteur Stopes. En effet, que ceux-là lisent ce livre substantiel, émouvant, dont les chapitres montrent une merveilleuse connaissance de la question. Ce n'est pas assurément le premier livre sur ce sujet, mais c'est un des meilleurs, parce qu'il est en rapport avec les exigences de notre époque et que l'auteur n'a pas négligé les contingences composées par une société dont nous faisons partie.

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE

POMPES FUNÈBRES & DE MARBRERIE

Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

MAISON ÉDOUARD SCHNEEBERG

DIRECTION :

43, Rue de la Victoire

(Juste en face la Synagogue)

Téléphone } GUT. 40-30
— 40-33
TRUD. 64-52
— 64-53

MAGASINS & REMISES :

157, Avenue Jean-Jaurès - Téléphone : NORD 02-23

SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgard-Quinet. - Téléph. Saxe 36-51

Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. - Tél. Roq. 39-21

Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. - Téléph. :

CHANTIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. - Téléph. Roq. 87-29

CARRIÈRES & ATELIERS :

LA MARITIÈRE, près LE GAST par St-SERVER (Calvados).

OUTILLAGE MÉCANIQUE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MARBRERIE

TRAVAUX POUR TOUS CIMETIÈRES

ACHAT de TERRAINS - ENTRETIEN de SEPULTURES

CAVEAUX PROVISOIRES DANS LES CIMETIÈRES

Conditions spéciales aux lecteurs des "Cahiers" et aux membres de la "Ligue"

Comptoir Central

de

FERRO-CERIUM

FOURNISSEUR DES ARMÉES

Transféré 42, Boulevard du Temple, PARIS

Téléph. : Roquette 81-16

(Anciennement 16, rue Saint-Mandé)

Articles pour fumeurs

Fournitures

pour bureaux de tabac

Articles spéciaux

pour l'Exportation

PRIX TRÈS RÉDUITS

pour Coopératives régimentaires

Camions-Bazars, Comités, etc.

Catalogue franco. — Expéditions contre remboursement

Faisons découvert pour Coopératives.

Pierres à Briquets

BRIQUETS

Pièces détachées

Amadou, Pipes

MAROQUINERIE

PAPETERIE

Lampes de poche, etc.

PUBLICITÉ

JEAN RIGAL

10, rue de l'Université, PARIS, VI^e arrondissement

000 FONDÉE EN 1914 000

TRAVAIL

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS - Téléphone : Central 02-85

COMPLETS VESTON SUR MESURES

à partir de 265 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures. le samedi fermés à midi

LISEZ

l'ère nouvelle

ORGANE QUOTIDIEN DES GAUCHES

Format commode, méthodique et moderne

8 pages — ayant chacune son originalité — 10 cent.

Idealisme républicain — Réalisme économique

COLLABORATEURS :

Yvon DELBOS -- Gaston VIDAL
AULARD, F. BUISSON, Gaston JEZE
Justin GODART, Édouard HERRIOT,
LAURENT - EYNAC, PAINLEVÉ,
PAUL-BONCOUR, PAUL-CARRÈRE,
Marcel RÉGNIER, Général SARRAIL,
G. SÉAILLES, D^r TOULOUSE, Marcel
SEMBAT. etc.

Tous les jours : Georges PONSOT

Politique extérieure : Victor BÉRARD, sénateur.

Pages économiques : GUILHAUMON, MESSIER, députés ; Émile
GUILLAUMIN, Pierre GRILLET.

Pages sociales : JOUHAUX, Marcel LAURENT, BARTUEL,
BIDEGARAY, E. GLAY, Eug. MOREL, etc.

Pages littéraires : ROUSTAN, sénateur, René BENJAMIN,
Georges DUHAMEL, Firmin GÉMIER, Roland DORGELÈS,
André DUMAS, Edmond JALOUX, etc.

l'ère nouvelle

publie actuellement

SABINE ET SON PÈRE

Roman inédit de J.-H. ROSNY aîné

DEMANDEZ PARTOUT

l'ère nouvelle

24, Rue Taitbout, - PARIS (IX^e arr^e)